



# Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

## édito



La relecture des anciens numéros de notre Gazette - la première, sous le titre « Bulletin de l'ADPPM », paraissait en août 1992 - montre une remarquable continuité dans le discours et dans l'action.

Dès les origines en 1969, un groupe de Pylatais, conscients du caractère exceptionnel de leur quartier, se réunissait pour s'opposer à des projets qui menaçaient de le défigurer ou d'en mettre en péril l'ambiance ; et réfléchissait aux moyens de préserver son urbanisme paysager si particulier. Un dialogue, parfois inconfortable, souvent fructueux, s'instaurait avec la mairie et ses occupants successifs ; une réflexion appuyée sur l'étude de l'architecture, de l'urbanisme ou du patrimoine historique se développait ; des actions d'études, d'information, de protestation ou de revendications étaient définies.

L'ADPPM a ainsi accompagné le Pyla dans sa traversée d'époques diverses, marquées par différents combats. C'est ainsi que nous avons évité les grands projets catastrophiques de la fin du siècle dernier ; préservé les coupures d'urbanisation menacées, aujourd'hui sanctuarisées ; accompagné l'amélioration de la circulation, avec la route de la Teste à la Dune, et la création de pistes cyclables, ainsi que la reconstitution et l'entretien des plages pylataises dégradées par l'érosion.

À travers toutes ces actions, lors d'innombrables réunions et rendez-vous, dans nos courriers, nos communications à la presse, se manifestait le désir de conserver, comme le formulait Jean Perre, président de l'ADPPM, en 1992, « un lieu de calme et de verdure, aux plages belles et propres, à la sécurité assurée, aux commerces actifs

**Assemblée générale  
le samedi 5 août 2023 à 10 h  
au Centre Culturel Pierre Dignac  
Accueil à partir de 9 h 30**

toute l'année, à l'architecture harmonieuse ».

Plus de cinquante ans plus tard, ce sont toujours ces idées que nous défendons.

Cependant, au temps des réseaux sociaux et de la communication instantanée la station familiale, heureuse de vivre cachée, peine à conserver son visage paisible.

Certes, les progrès apportés sont indéniables : meilleures communications, commerces ouverts à l'année, animations de bon aloi. Nous ne pouvons pas non plus ne pas éprouver une certaine fierté devant le succès des établissements de luxe récemment installés, et les dossiers élogieux que nous consacrent les magazines, malgré la hausse de fréquentation mal maîtrisée qu'ils entraînent.

Néanmoins le succès de nos actions de préservation, et ces projecteurs braqués sur notre petit paradis, avec les récents développements sociétaux et démographiques, ont eu la conséquence d'attirer toujours davantage de candidats à la propriété, et fait monter vertigineusement le prix de nos villas, même modestes. Avec le durcissement - nécessaire ? - des normes, et plus récemment l'inflation, le prix des travaux de rénovation est tel que l'on préfère faire place nette, raser les villas anciennes au charme suranné et

construire du neuf, toujours plus grand, débordant même l'ombrelle pourtant bien indulgente du PLU actuel, celui de 2011.

En lieu et place des charmantes villas Gaume s'élèvent des constructions impersonnelles, au triste bardage de bois, sans la patine apportée par des années sous les pins.



**EDITO** (suite)

Les divisions parcellaires se multiplient ; les piscines fleurissent, les pins tombent pour défendre la sacro sainte « vue sur mer » ; les villas s'entourent de hauts murs gris porte-avion au sommet desquels ne manquent que les tessons de bouteilles, et s'abritent derrière de rébarbatifs portails avec caméras, codes et autres gadgets sécuritaires.



Ils nous l'ont montré récemment dans leur attachement au CVPM, le Cercle de Voile de Pyla sur Mer, dont la rénovation, certes nécessaire, s'accompagnerait de la création d'un nouveau restaurant.

À l'heure où l'on réfléchit à l'encadrement du tourisme de masse, nous dit-on, le Pyla ne veut pas accueillir davantage de touristes venus de loin pour profiter

Contrairement aux combats d'antan, qui nous opposaient à des entités extérieures au Pyla, ce sont les Pylatais eux-mêmes qui doivent prendre conscience de ces évolutions, et résister aux sirènes du marché. Nuire aux « villas sous les pins », c'est tuer la poule aux oeufs d'or ; c'est attenter à l'esprit des lieux, à l'équilibre merveilleusement préservé pendant toutes ces décennies. Certains cabinets d'architectes l'ont bien compris, qui s'inscrivent dans les traditions architecturales locales. La municipalité, elle, doit veiller à l'instauration d'un PLU plus protecteur, et en faire respecter les règles ; les récents refus opposés à des autorisations d'urbanisme montrent une certaine bonne volonté, qui doit s'accompagner de fermeté à l'égard des conventions.

Fort heureusement, une majorité de Pylatais reste fidèle à ce qui fait le Pyla.

gratuitement de nos plages ou jouer sans le comprendre de notre Bassin : nous demandons un établissement familial, discret, modeste, qui serve les pieds dans le sable les moniteurs, les nombreux stagiaires et leurs familles. Nous défendons l'enseignement et la pratique de la voile, sport respectueux de l'environnement, école de prudence et d'endurance, qui peut donner à chaque enfant et adolescent la sensation grisante de maîtriser sa course par la connaissance des éléments.

Avec l'encadrement des constructions et rénovations, le respect de l'esprit de ce club historique doit constituer de la part de nos édiles un signe fort d'adhésion aux valeurs pylataises.

Pour le CA,

La Présidente, Anne-Lise Volmer

**Notre Assemblée Générale 2023 aura lieu le samedi 5 août à 10 h salle Pierre Dignac (derrière l'ancienne poste).**

**Après les terribles événements de l'an dernier, les sujets d'inquiétude ne manquent pas pour votre association.**

**Le nettoyage des forêts, l'enlèvement des bois brûlés, les risques posés par les scolytes, la reconstruction des campings, les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) sont des sujets d'actualité.**

**En matière d'urbanisme, alors que les chantiers fleurissent et que les pins sont abattus, l'adoption du SCoT, les retards du PLU, les chantiers irréguliers, les recours, les clôtures et portails illégaux interrogent les Pylatais.**

**Les incivilités de types multiples, la multiplication des fêtes privées menacent notre tranquillité.**

**La question des conditions de la rénovation du CVPM (Cercle de Voile de Pyla sur Mer) est un autre sujet d'inquiétude.**

**Plus que jamais, il nous faut faire avancer le PLU patrimoine, veiller au respect de la réglementation dans tous les domaines, défendre l'entretien de notre infrastructure et de nos plages, pour conserver le Pyla que nous aimons.**

**La Gazette du Pyla a été mise en ligne dans la première quinzaine de juillet, et vous en avez été avertis par mail. La version papier ne sera distribuée qu'à la fin du mois de juillet, mais sera disponible avant cela à la Mairie Annexe et dans les commerces du Pyla et du Mouleau.**

**Nous vous attendons nombreux le 5 août !**

**La Présidente, Anne-Lise Volmer**

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le samedi 5 août 2023 à 10 heures au Centre culturel Pierre Dignac, avenue du Sémaphore au Pyla. Les adhérents seront reçus dès 9 h 30

### Ordre du jour

#### Accueil

- Point 1 : approbation du PV de l'AGO du 6 août 2022, consultable en cliquant sur <https://www.adppm-asso.fr/la-video-de-lag-2022-est-en-ligne/>
- Point 2 : Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Point 3 : Rapport financier et approbation des comptes,
- Point 4 : Rapport moral de la Présidente, Anne-Lise Volmer

### PRÉSENTATION DES SUJETS D'ACTUALITÉ

#### L'urbanisme :

Présentation du SCoT et des avancées du PLU Patrimoine

L'examen des projets non conformes à l'esprit du Pyla et le suivi des constructions irrégulières par la mairie

#### Les points critiques de la vie locale :

Le bruit, l'utilisation d'engins à moteur thermique pour l'entretien des jardins, les survols d'avions ou d'hélicoptères touristiques.

Les nuisances et les incivilités aux alentours des établissements de nuit, la multiplication des fêtes privées

Circulation et stationnement

Le parking de la Dune

L'accès aux plages, l'ensablement des plages, leur nettoyage, la musique amplifiée à fort volume sur les plages et sur l'eau, la circulation des chiens



L'avenir du CVPM (Cercle de Voile du Pyla sur Mer)

La question de la limitation de l'accès au banc d'Arguin

Clôture des débats, dégustation d'huitres et de vin

## Sommaire

Convocation p. 3

### Urbanisme

- Le SCoT p. 4
- Le PLU p. 5
- Où va le Pyla? p. 6
- Le recours gracieux, mode d'emploi p 8

Echos du Conseil de Quartier p. 10

La vie au Pyla p. 11

Les Pylatais ont la parole : p. 14

L'allée Robinson, pour une mise à l'eau à La Teste, à pas de loup, billet du collectif contre les nuisances

### En forêt

- Le feu est dans la forêt p. 16
- Après les incendies p. 18
- Scolytes p. 21
- Une cabane en forêt p. 22
- OLD p. 24

### Patrimoine

- Jeanne Lanvin, pionnière p. 27
- Etche Haurrena, souvenirs d'enfance p. 30
- Deux grands peintres au Pyla p. 33

### Le plan d'eau

- Le CVPM, joyau pylatais p. 35
- La qualité des eaux p. 36
- Banc d'Arguin, le rouleau compresseur p. 38

Autour du Pyla p. 38

Où en sont les campings p. 39

Brèves p. 43

Infos pratiques p. 47



## URBANISME

### Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui concerne les 17 communes autour du Bassin et le Val de l'Eyre, soit trois intercommunalités : COBAS, ou sud Bassin, (Arcachon, Gujan Mestras, La Teste de Buch), COBAN ou Nord Bassin, et Val de l'Eyre.

Il organise pour les 17 ans à venir (jusqu'en 2040) les grandes orientations concernant la démographie, la détermination des espaces à urbaniser et des espaces naturels à protéger, le développement économique et commercial, ainsi que les transports.

Ce document est primordial : il s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chaque commune qui, lui, gère l'urbanisme opérationnel en déterminant les droits à construire.

Pour ce qui nous concerne c'est la démographie prévue dans ce document, qui nous semble l'élément le plus important, déterminant pour **la préservation des espaces naturels et forestiers**.

Entre 2000 et 2020 la population de cette zone a progressé de 50 000 habitants, soit 2500 habitants par an, pour atteindre 163 000 habitants à ce jour.

La volonté affichée des élus semble être, à juste titre, de vouloir ralentir cette progression, qui menace le fragile équilibre de notre écosystème.

Or que prévoit le SCOT ?

Une augmentation supplémentaire de 37 000 habitants à l'horizon 2040, pour atteindre 200 000 habitants, soit une augmentation de 23 % : environ 2200 habitants supplémentaires par an !!

Pour les accueillir, le SCOT prévoit **l'augmentation des zones à urbaniser de 1200 hectares** (2400 terrains de foot) en contradiction avec les instructions de l'État qui demande une diminution drastique de l'artificialisation des sols.

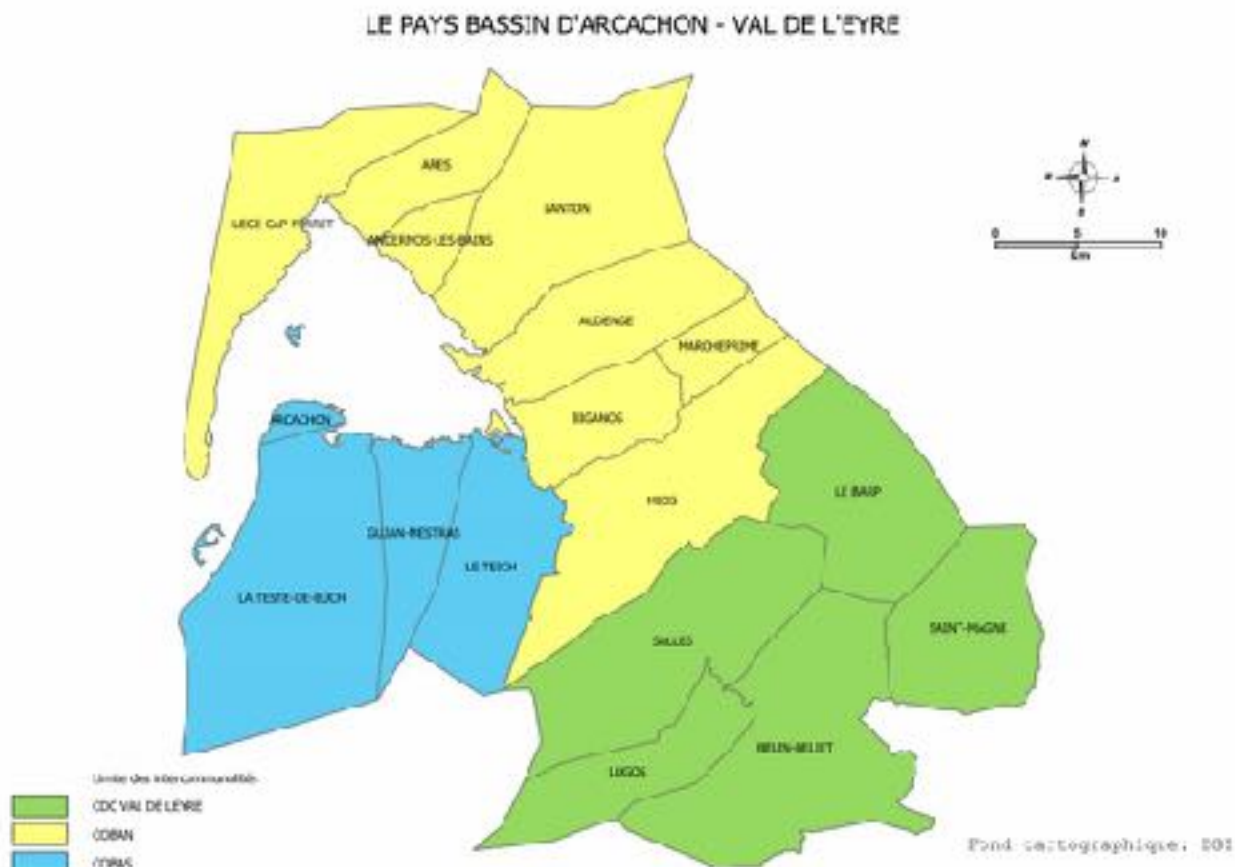
Entre les volontés politiques affichées et les chiffres du SCOT, la marge est abyssale !!

Les risques d'une telle progression de la population sont multiples : saturer le site exceptionnel qui est le nôtre, rendre impossible son accès par un engorgement des voies existantes qui ne sont pas prévues ni aménagées, et c'est tant mieux, pour un tel développement du trafic, multiplier les centres commerciaux et les zones artisanales...

En outre le plan d'eau, notre Bassin, a une capacité d'accueil limitée, et cet afflux de population risque de le transformer en mare à canards en le détruisant à tout jamais et pour tous.

Quels sont les motivations et les avantages d'une telle progression ?

A contrario, pourquoi ne pas agir pour que cette population ne progresse plus et se maintienne au niveau actuel soit 163 000 habitants ?



## Le SCOT (suite)

Cette proposition illustre la théorie du point mort. Pour cela il ne faut plus créer de zones urbanisables au delà de ce qui permet l'amélioration du logement des habitants présents, et éviter toute artificialisation des sols.

Au lieu des 30 000 nouveaux logements (1 770/an) prévus dans le SCOT, seuls 11 000 (650/an) seraient nécessaires pour assurer le renouvellement du parc existant et accompagner la transformation des cellules familiales.



Le SCOT a été finalisé par le SYBARVAL en mai 2023 et une enquête publique est prévue au second semestre 2023 pour recevoir les observations des habitants et des associations.

Nous ne manquerons pas de faire connaître nos observations - et les vôtres - afin de préserver la qualité exceptionnelle de notre territoire.

Hugues Legrix de la Salle

## Et le PLU ?

Dans la Gazette du Pyla de l'été 2022, puis dans celle de l'hiver dernier, je vous faisais part de notre inquiétude devant **l'augmentation exponentielle** du nombre des permis de construire : 61 en 2019, et 87 en 2022.

Les déclarations préalables suivent le même chemin : 52 en 2019 et 102 en 2022. Quant aux piscines, 5 ont été autorisées en 2019, et 15 en 2022 !.

Le Pyla n'est plus qu'un considérable chantier, vous l'avez vu - même certainement constaté.

Ces chantiers ne poseraient aucun problème s'ils étaient réalisés en respectant les règles d'emprise au sol et de densité historiques du Pyla, qui sont la clé de notre urbanisme paysager.

Ce n'est malheureusement pas le cas : la plupart concernent des travaux tendant à doubler la densité, à ajouter une piscine, et cela, bien évidemment, au détriment du couvert forestier sans lequel le Pyla ne serait qu'un lotissement banal.

Par ailleurs de nombreuses villas traditionnelles sont purement et simplement démolies pour laisser place à des maisons toujours plus imposantes et pas toujours dans le style pylatais. La dernière en date est Amentza, villa historique du Vieux Pilat, datant des années 40, rasée en deux jours et demi.



Ces constructions neuves sont nombreuses à nuire à l'unité architecturale, élément essentiel de la qualité paysagère du Pyla, au risque qu'il perde son âme !!

Tout cela, nous vous l'avions annoncé et nous avons, à de très nombreuses reprises, alerté la Mairie sur cette évolution néfaste.

À quoi cela est-il dû ?

Le texte qui régit l'urbanisme aujourd'hui est le PLU de 2011 mis en révision en 2013 (il y a 10 ans !!), révision

abandonnée en vue du futur PLU Patrimoine.

Or ce texte permet **d'augmenter considérablement la densité** traditionnelle du Pyla, autorisant notamment la division parcellaire sans surface minimum exigible.

En 2018, l'ADPPM, en accord avec la Municipalité de l'époque, avait proposé des règles restrictives de densité et d'emprise qui avaient été mises en application.

En 2022, la Mairie a supprimé ces règles sans rien prévoir en remplacement pour juguler cette densification et le massacre du Pyla. Vous en voyez le résultat en vous promenant dans les rues pylataises.

**Lors de son élection, Monsieur le Maire nous avait assurés de sa volonté de préserver le Pyla. Or nous sommes à mi-mandat, et toujours rien...**



## Et le PLU ? (suite)



Le bureau d'étude chargé de la rédaction du nouveau PLU a été désigné seulement en avril 2022, et nous ne connaissons toujours pas la moindre ligne de ce document.

Aucune concertation avec l'ADPPM n'a été initiée, malgré les engagements pris.

Les Pylatais et l'ADPPM sont exaspérés par ce blocage et ce saccage. Nous en voulons pour preuve les recours gracieux et contentieux initiés récemment par des voisins contre certains permis.

**Nous demandons solennellement à la Mairie, et pour la Xème fois, de refuser les permis de construire qui ne respecteraient pas l'emprise et la densité historique du Pyla. Nous espérons que des mesures protectrices de notre urbanisme seront réintroduites dans le futur PLU, et permettront le recours au sursis à statuer.**

**Par ailleurs le contrôle des chantiers et des clôtures irrégulières est toujours inexistant.**

**SORTONS VIGOUREUSEMENT ET RAPIDEMENT DE CET IMMOBILISME.**

**Hugues Legrix de la Salle**



## Où va le Pyla ?

Dans Sud-Ouest, le 13 mai 2023, M. le Maire, en réponse à nos remarques sur la multiplication en cours des DP et PC, déclarait en substance : Nous ne sommes plus dans les années 50, le nombre d'habitants permanents au Pyla augmente ; ils veulent des maisons confortables, et font marcher le commerce.

Cette analyse nous paraît un peu courte.

Certes, le Pyla d'après-guerre, qui vivait deux mois et demi par an et sommeillait le reste du temps ; celui des allées désertes et des volets fermés, n'existe plus. De plus en plus de Pylatais, anciens et nouveaux, se convertissent à la résidence permanente ; en fin de carrière ou jeunes retraités, ils souhaitent, et on ne saurait leur en vouloir, jouir à l'année des charmes de notre quartier.

À ces résidents s'ajoutent ceux que le regretté Jacques Rigaud appelait « Pylatais des quatre saisons » : ceux qui, profitant de la semaine de 35h, des 5 semaines de congés, et de la fréquence accrue des vacances



scolaires, passent quatre à six mois sous les pins.

Ces Pylatais, et c'est bien normal, ont voulu mettre aux normes leurs villas, et en accroître le confort, notamment en améliorant l'isolation ; d'autres ont procédé à des agrandissements, pour accueillir une famille plus étendue. On a ainsi vu des villas anciennes se rénover ou s'agrandir, au prix parfois de leur apparence traditionnelle. Des commerces plus nombreux, ouverts plus longtemps, sont venus servir cette clientèle élargie.

Ce phénomène, au tournant du 21ème siècle, a vu en parallèle le terrain disponible pour la construction de villas se réduire comme peau de chagrin. Après l'ouverture des lotissements du Haut Pyla, des deux Super Pyla, et du Domaine, qui boucle la série dans les années 80, seules trois petites zones ont été offertes aux acheteurs : l'Eden, les Pins de la Famille, et le lotissement des Fougères, comptant chacun moins d'une dizaine de maisons.

## Où va le Pyla ? (suite)

Entretemps, les zones non bâties comme le Laurey, la forêt du Vieux Pilat, ou la dune derrière la Guitoune, bénéficiaient, grâce notamment à l'action de l'ADPPM, d'une protection soit totale - pour le Laurey - soit forte, pour les deux autres, classées en 2AU.

On ne saurait regretter ces classements, qui font que chaque Pylatais se trouve à moins de dix minutes de marche d'une forêt qui s'étend sur des milliers d'hectares, offrant à la flore et à la faune un domaine privilégié.

Mais cette sanctuarisation a son revers : l'envol des prix du foncier au Pyla.

Les cinq dernières années ont donné un fort coup d'accélérateur à ce phénomène. L'ouverture d'établissements de luxe, attirés par le caractère préservé de notre quartier, le retour d'expatriés ou d'entrepreneurs, fortune faite, le COVID 19 qui vit de nombreuses familles choisir de passer le confinement au Pyla, et le développement du télétravail ont éclairé d'un jour nouveau la vie au Pyla. Des familles plus jeunes s'y sont installées, avec des besoins nouveaux comme l'accès à un Internet haut débit, besoin satisfait par la fibre. On veut des maisons plus grandes et plus confortables, et c'est bien normal.

Une autre évolution s'est mise en place : avec l'apparition des plates-formes de location de courte durée, la villa pylataise est devenue une vache à lait.

Certes, on a toujours loué des maisons au Pyla : les meilleures familles laissaient, au mois de juillet, leur maison à « des amis ». Cela mettait dans l'escarcelle de quoi payer en partie les impôts ou le jardinier. Mais la proximité plus grande - moins de trois heures ! - de Paris, les accès améliorés, ont ouvert la possibilité de mettre en location les villas pour de courts séjours : une semaine, ou deux, un week-end. Des calculs financiers s'en sont mêlés : un emprunt, appuyé sur les revenus locatifs, vous permet de devenir propriétaire à moindre frais.

Les nouveaux locataires sont plus exigeants : chambres multiples, chacune accompagnée de sa salle de bain, terrasses aménagées, climatisation, cuisines d'été, et l'indispensable piscine, qui, avantageusement photographiée, égaie de sa tache turquoise les catalogues des plates-formes et attire le client.

On ne va certes pas regretter les taudis humides, les matelas douteux et le mobilier bancal des locations d'antan.



Cependant ces améliorations ont leur coût : la villa ne reflète plus une histoire familiale, ou une culture locale particulière, mais les impératifs du marché. Les arbres tombent pour loger les indispensables maisons d'amis et barbecues en dur. Les anciennes Gaume, au charme suranné, se détruisent à tout va ; les grands terrains sont divisés, et des constructions qui affichent fièrement « style cabane » malgré leurs 500 m2 de terrain s'élèvent un peu partout. Tout cela au mépris des pins, pourtant signature du Pyla, au mépris des styles historiques, et même du PLU, avec ses agaçantes prescriptions sur les clôtures et portails.

Pis que cela, les nouveaux locataires ne viennent pas pour profiter des plages ou découvrir le Bassin, mais simplement pour faire une fête. Enterrements de vie de célibataire ou anniversaires se célèbrent à grand bruit autour de bouteilles d'alcool commandées sur Amazon et d'amuse-gueule Picard, au mépris du voisinage et même des remontrances de la police. Ce phénomène nouveau mérite une réflexion sérieuse, en commun avec le Mouleau et Arcachon.

La vieille sociabilité entre voisins, de jardin à jardin, ou sur les plages, n'a plus cours : on s'enferme chez soi avec une cour d'amis venus d'ailleurs, on paresse au bord de sa piscine, on pique-nique sur son bateau amarré à bonne distance de ceux des inconnus.

Un un mot, c'est l'âme du Pyla qui se perd.

L'ADPPM a alerté tous azimuts sur ce phénomène depuis longtemps. Nous informons les Pylatais, anciens et nouveaux, sur l'histoire du site, son architecture, son paysage. Nous demandons depuis longtemps un PLU plus protecteur des arbres, des villas historiques et du paysage pylatais en général : on nous promet toujours une réglementation plus stricte pour l'an prochain ou pour dans deux ans. Même le respect des règles présentes, pourtant laxistes, est loin d'être universel, et la sanction absente. N'en donnons pour exemple que la couleur des murets et

clôtures : quoique le PLU soit fort clair, les murets doivent être blancs, on en voit partout se couvrir de l'affreux gris porte-avion à la mode. Il est vrai que l'exemple vient de haut...

Sans une prise de conscience accélérée, sans une volonté forte de la municipalité, on ne dira plus seulement, comme le fait Raphael Vialard : « Le Pyla, ce n'est plus comme avant » ; on dira : le Pyla n'est plus.

**Anne-Lise Volmer**





## Le recours gracieux : mode d'emploi

### Le recours gracieux pour les nuls

Vous avez été nombreux ces derniers mois à nous alerter sur une construction, ou un projet de construction voisin de votre villa, qui vous semblait irrégulier.

Pour agir efficacement contre ces irrégularités, il convient de respecter certaines formes. L'ADPPM vous en rappelle les règles.

Pour obtenir le réexamen d'une autorisation d'urbanisme déjà accordée, il convient de **déposer un recours**. Ce recours prendra d'abord la forme d'un **recours gracieux**.

### Qu'est ce qu'un recours gracieux ?

Il prend la forme d'une simple lettre, adressée à la mairie qui a délivré l'autorisation, avec une copie à son bénéficiaire (votre voisin). Il vous permet de solliciter une relecture, une correction, ou l'annulation du document, et de prolonger le « délai de recours des tiers » de deux mois.

### Qui peut déposer un tel recours ?

Nous citerons les textes officiels (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20567>) : « Pour contester une autorisation d'urbanisme (un document délivré par une autorité administrative pour valider qu'un projet soit bien conforme aux règles d'urbanisme en vigueur, permis de construire par exemple) accordée à votre voisin, **vous devez avoir un intérêt à agir**. Il faut prouver que la construction ou l'aménagement autorisé a des conséquences directes sur les conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien que vous occupez ou que vous détenez ».

L'ADPPM ne répondant pas à cette définition **ne peut agir à votre place** ! Nous pouvons cependant vous appuyer dans vos démarches.

Quel est le **déla**i dont vous disposez pour ce recours ?

Vous disposez d'un délai de deux mois, qui court **à partir de la date de l'affichage du permis de construire ou de la déclaration de travaux**. C'est la raison pour laquelle la plupart des panneaux portent aujourd'hui la mention « affichage constaté par huissier », pour éviter toute contestation sur la date.

### Le panneau

**Le panneau ne constitue pas l'autorisation à lui tout seul** ! Il en donne simplement la référence.

Il doit être conforme à la réglementation et se présenter sous la forme d'un panneau rectangulaire d'une dimension minimale de 80 centimètres, visible depuis l'espace public, et lisible. Il doit être affiché de manière continue sur le terrain pendant une période d'au moins 2 mois.

Le panneau doit comporter :

- l'identité du titulaire du permis de construire
- l'identité de l'architecte du projet
- la date de délivrance
- le numéro du permis
- la nature du projet
- la superficie du terrain
- l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.
- la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimée en mètres par rapport au sol naturel
- le nombre maximum de lots prévus en cas de lotissement
- en cas de terrain de camping ou de parc résidentiel de loisirs, le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs
- la surface du ou des éventuel(s) bâtiment(s) à démolir
- la mention de l'obligation, prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R. 600-1, de notifier son recours administratif ou son recours contentieux à **l'auteur de la décision** (au Pyla, la mairie) ainsi qu'au **bénéficiaire du permis ou de la décision** prise sur la déclaration préalable, autrement dit, le propriétaire du terrain ou de la villa concernée.

Notez bien que toute erreur ou omission dans l'une de ces mentions peut **entraver le déclenchement du délai de deux mois**.

### Le permis de construire, ou la déclaration préalable

Si les informations portées sur le panneau vous semblent menaçantes, il vous faut **consulter le document auquel elles font référence** (permis de construire ou DP). Ces

documents sont **publics**, et **consultables par tous** à la mairie, au service d'urbanisme, ouvert tous les matins de 8h30 à 12h30. Le service est tenu de vous fournir une copie du dossier si vous le souhaitez, sous forme numérique, ou sous forme papier (dans ce dernier cas on vous demande de payer les photocopies).

PERMIS DE CONSTRUIRE	
N° Permis :	<input type="text"/>
En date du :	<input type="text"/>
Bénéficiaire(s) :	<input type="text"/>
Nature des travaux :	<input type="text"/>
Nom de l'architecte :	<input type="text"/>
Surface de plancher autorisée :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>
Hauteur de la/des construction(s) :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>
Superficie du terrain :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>
Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :	<input type="text"/>



## Le recours gracieux : mode d'emploi (suite)

**Il faut garder en tête que vous devez agir dans les deux mois suivant l'affichage pour contester le document, et ne pas remettre votre démarche.**

### Quelle forme doit prendre le recours ?

« Vous devez prouver que le projet de votre voisin vous porte atteinte en fournissant par exemple des photographies ou des attestations à l'appui de votre démonstration » Mais attention : « Si vous ne prouvez pas votre intérêt à agir, vous risquez une amende de **10 000 €**. » Précisons que cela n'arrive que très rarement.

### Modèle de recours gracieux

Vous pouvez rédiger votre recours gracieux sur le modèle suivant, cité ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46120> :

Monsieur [Madame] le Maire,  
Je vous informe que je souhaite exercer un recours aux fins de l'annulation de votre décision [référence] du [date] accordant une autorisation d'urbanisme à mon voisin, M./Mme [nom] , sur le terrain situé [adresse] pour les raisons suivantes [préciser les motifs sur lesquels repose la demande de retrait du permis de construire, d'aménager ou de démolir] .  
Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.  
[Signature]

**Ce courrier doit impérativement être adressé par LRAR**

- à la mairie qui a délivré le document,
- et au bénéficiaire de l'autorisation.

### Quelle est l'utilité de ce recours gracieux ?

Le délai de recours légal pour demander le réexamen en vue de modification ou d'annulation d'une autorisation d'urbanisme est de **deux mois** : c'est le fameux « délai de recours des tiers »

Ce délai très court ne permet pas toujours l'examen nécessaire des pièces de l'autorisation sur les plans architecturaux, urbanistiques, et légaux. Le recours gracieux **suspend ce délai** et concrètement l'allonge de deux mois. En effet, l'autorité compétente



**dispose de deux mois** pour répondre à votre recours gracieux.

La réponse peut être **explicite** : un courrier vous informe de la décision soit de modifier ou d'annuler l'autorisation, soit de rejeter votre demande.

Si au bout de deux mois vous n'avez reçu **aucune réponse**, c'est que votre demande est rejetée, et le « délai de recours des tiers » commence à courir.

Vous avez donc eu une chance de présenter votre point de vue et de demander une rectification ou une annulation par un simple courrier ; et d'autre part vous avez obtenu un délai supplémentaire de deux mois pour présenter un éventuel « recours contentieux ».

Passé ce délai de deux mois **après la décision** prise sur le recours gracieux, le permis est dit « purgé de recours » et **ne pourra plus être attaqué**.

### Le recours contentieux, deuxième étape

Par cette démarche, vous demandez à un **juge administratif** d'annuler le permis contesté compte tenu de son illégalité. Il vaut mieux dans ce cas être accompagné d'un avocat.

### Et le chantier ?

Il faut noter que l'introduction de recours des tiers n'empêche pas de commencer les travaux ou de les poursuivre. Le bénéficiaire court cependant le risque de se voir obligé de démolir, en cas de succès du recours.

### En conclusion...

Le recours gracieux vous permet donc très simplement de dénoncer l'illégalité éventuelle d'une autorisation d'urbanisme, et de montrer la gêne que vous encourez. Il donne une chance à toutes les parties de revoir une décision parfois entachée d'erreurs. Il ne coûte rien et présente très peu de risques. Il vous permet de prendre le temps d'étudier à fond le dossier, et de prendre conseil auprès d'architectes ou de juristes.

## Échos du Conseil de quartier

Le Conseil de Quartier s'est réuni à quatre reprises cette année sous la présidence d'Éric Bernard et de Jean-François Bouchonnet.

Rappelons qu'au Pyla les membres du conseil de quartier sont :

- cinq personnes qualifiées désignées par M. le Maire (Anne Brézillon, Louis Gaume, Bénédicte Salin, Alexandra Cohen et Marion Crespo),
- les représentants de cinq associations, représentées chacune par une seule personne (ADPPM, Association Syndicale des Riverains, CVPM, DFCI et Golf International),
- et six personnes tirées au sort (Michel Dubo, Jean-Charles Gauffin, José Lérias, Martine Arbouet, Huguette Rimonteil et Florence Bernard).



### Travaux

La réfection annoncée de l'avenue des Violettes a été terminée. Les réseaux ont été enfouis, des bordures de trottoir installées ; la bande de roulement et les marquages de la piste cyclable ont été refaits. Comme demandé à la réunion du 24 février, il n'y a pas de modification du stationnement, et pas de trottoirs en « dur ».

L'ADPPM rappelle à cette occasion sa position sur la voirie : en dehors des deux grands axes Océan/Lignon, la voirie pylataise comporte une bande de roulement et des trottoirs enherbés. Ce dispositif limite naturellement la vitesse des voitures.

Notons que cette version pylataise des bords de voie est totalement dans l'air du temps, et qu'elle s'applique également à certaines voies testerines.

### En projet

L'aménagement de la voirie dans le secteur de la Corniche, avenue Louis Gaume, devrait augmenter le nombre de places de stationnement et fluidifier le trafic.

Le trottoir sera aménagé de façon à accueillir une piste cyclable. Des parkings à vélo seront installés près de l'accès à la Dune.

Signalons que les places de



parking situées en face de l'entrée de l'hôtel de la Corniche lui sont réservées et font l'objet d'une convention avec la mairie.

### Musoir

Le « musoir », accessible par l'escalier de la Corniche, qui conduit au pied de la Grande Dune, en piètre état, fait maintenant partie du linéaire de l'ASA. Sa pointe sud doit être « déconstruite » une fois les autorisations obtenues, et l'encoche de la Corniche réensablée par le SIBA.

### Parking de la Dune

Les grands week-ends de ce printemps ont montré une fois de plus que l'attractivité du Grand Site de la Dune ne se dément pas.

L'ouverture en totalité du parking de la Dune, annoncée pour la fin du mois de mai, a eu lieu le

21 juin.

Le parking de délestage mis en place il y a deux ans au Parc des Expositions sera remis en service, avec ses navettes vers la Dune, à partir du 8 juillet. Il peut accueillir environ 400 voitures. On espère que le stationnement sauvage sur les bords de la route de Biscarrosse, avec les problèmes de sécurité qu'il entraîne, sera maîtrisé.

### Café des Conseils

Ce nouvel outil de démocratie participative a été mis en place cette année. Une fois par mois, les habitants des six quartiers de La Teste de Buch rencontrent leurs conseillers pour aborder leurs questions, suggestions, réflexions et doléances autour d'un café.

À la date où nous mettons sous presse, trois de ces réunions ont eu lieu à la mairie annexe du Pyla. Moins de 10 Pylatais étaient présents à chacune d'entre elles.

Les points abordés cependant ont été divers, et bien représentatifs des préoccupations locales. Les questions et demandes sont enregistrées et transmises aux services compétents.

De nombreuses entorses à la réglementation existante sont ainsi signalées : clôtures et portails non conformes, présence de chiens sur la plage, vitesse excessive, bruit et tapage nocturne...



## Echo des Conseils de quartier (suite)

Le bruit des souffleuses, tondeuses, et autres instruments de jardinage, a été dénoncé.

Les craintes entourant la rénovation prévue du CVPM (club de voile) et l'installation d'un restaurant sur le site ont été exprimées avec force.

Enfin un Pylatais a fait une proposition de mécénat originale : directeur d'une société fabricant de la peinture, il propose de fournir la peinture pour la réfection de la cabane tchanquée n° 3.

## Service de santé

Une demande a été formulée à plusieurs reprises : celle de la mise en place d'un service de santé assurant l'intervention de médecins généralistes la nuit, les week-ends et jours fériés, sur le modèle d'Arcachon. Dans cette commune, un numéro 800 a été mis en place, qui permet de contacter un médecin du lundi au vendredi de 20 h à 8 h du matin, le week-end du samedi 14 h au lundi 8 h du matin, et les jours fériés 24/24. Des médecins répondent aux appels et viennent pratiquer des consultations à domicile aux tarifs conventionnés — mais attention, uniquement sur le périmètre de la commune.

Un tel système permet d'éviter les appels au 15 et les déplacements aux urgences du Pôle Santé, toujours traumatisants, en particulier pour les personnes âgées.

La Teste ne pourrait-elle pas se doter d'un tel système, éventuellement en mutualisant les moyens avec la commune voisine ?

## Plage sans tabac

Les chiffres du Ministère de la Transition Ecologique indiquent que chaque année 20 à 25 000 tonnes de mégots finirait dans la mer... Rappelons qu'un mégot transfère immédiatement dans l'eau de mer avec laquelle il est en contact 80 à 90 % d'éléments toxiques. Le filtre en outre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) : un mégot peut mettre plus de dix ans pour se dégrader. Il contient par ailleurs plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphtalène,

nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb...) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes. Quand un mégot est écrasé dans 1 kg de sédiments, le taux de mortalité chez les animaux hébergés est de 100%.

Une expérience de plage sans tabac a été menée place Daniel Meller en 2023. Elle est reconduite cette année. Pourquoi ne pas l'étendre à d'autres plages ?



Les cendriers de plages devraient être disponibles à la mairie annexe. N'hésitez pas à vous les procurer et à les distribuer autour de vous.

## Moustiques

La question des moustiques a été soulevée par plusieurs des participants aux Cafés des Conseils de Quartier. Nous avons déjà parlé de cette peste insidieuse qui est en passe de rendre infernales les douces soirées d'été pylataises.

## Comment la situation évolue-t-elle?

Apparu en Aquitaine en 2012, le moustique tigre n'a cessé de gagner du terrain. Le pourtour du Bassin d'Arcachon est colonisé depuis 2015-2016. Plus grave, le nombre de cas importés de transmission par ces moustiques des virus de la dengue, du chikunguya et du virus Zika, ne cesse d'augmenter : on en a recensé 65 en 2022, dont 16 en Gironde, contre 48 seulement l'année précédente.

## Que faire ?

Si vous n'avez pas la chance d'être de ceux que les moustiques ne piquent pas, ce qui serait dû à des différences dans les odeurs émises par la peau, une seule solution : empêcher les moustiques de naître ! Pour cela, il faut éliminer tous les points d'eau stagnante dans les jardins et les terrasses. Gouttières bouchées, soucoupes de pots de fleurs, recoins, regards, avaloirs, récupérateurs d'eau de pluie, terrasses sur plots, même tuteurs en bambous : un dé à coudre d'eau suffit pour que la femelle, tous les cinq à sept jours, pondre ses 50 à 150 oeufs, qui éclore une semaine plus tard.

Quant aux plantes, bougies, répulsifs, et autres remèdes de grand-mère, les spécialistes sont formels : ils n'ont au mieux qu'un effet très limité...

## La vie au Pyla

### Pistes cyclables

La piste cyclable Pyla - La Teste prend tournure. Après dix ans d'efforts, il semble que tous les feux soient au vert pour sa réalisation. Le projet prévu dans le prolongement du boulevard Lignon (côté sud) suit son cours. Toutes les autorisations ont été accordées, et le financement est bouclé.

Le bornage de la D 217 a permis de constater que son emprise suffisait à l'installation de cet équipement, sans recours aux terrains privés avoisinants, ce qui simplifie le dossier. Les enquêtes ont été faites, et les travaux de déplacement et d'enfouissement des réseaux commenceront au mois de septembre, et devraient être terminés à l'été 2024

## La vie au Pyla (suite)

### Piste cyclable (suite)

Le budget se situe aux alentours de 2 millions d'euros.

D'autre part la piste cyclable Pyla-Biscarosse, en partie endommagée par les incendies, va être complétée entre le Petit Nice et la Lagune par un tronçon de 400 m, proche de la RD218, et donc plus éloigné de la mer, pour lequel le feu vert a été donné. Rappelons que cette piste est un tronçon de la Vélodyssée.

### Les plages

Malgré l'absence d'apport de sable cette année, en dehors de la zone du club de voile, le niveau de sable est correct. On peut l'expliquer par les apports successifs de ces dernières années, qui ont conforté le bas des plages, et l'absence de violentes tempêtes l'hiver dernier.

Le sable migre naturellement du sud vers le nord sur les plages du Pyla.

### Gravats

Un important dépôt de gravats a été constaté au printemps au droit de l'allée des Canaris, suite à la réfection d'un perré. Les riverains qui ont constaté ce dégât ont immédiatement fait remonter l'information vers l'ADPPM et le Collectif contre les nuisances, et la mairie a été alertée. Contact a été pris avec le maître d'ouvrage, qui a renvoyé tout le monde vers la société chargée des travaux. Celle-ci a dans un premier temps enlevé les gravats du haut de la plage, mais il a dû attendre les grandes marées pour opérer sur le bas de plage. La société a par ailleurs dû s'équiper d'un engin spécialisé, une cribleuse, pour nettoyer la partie basse.

L'opération constitue un modèle de communication et d'intervention riverains/associations/mairie.

Un parcours de la plage permet cependant de constater que trois sites montrent encore une accumulation de gravats : sur la plage devant l'hôtel Haïtza, où on ne peut entrer dans l'eau sans se blesser, au droit des Brisants et des

Canaris, où l'opération n'a pas été complète, et au droit des 102-104, boulevard de l'Océan.

La présence de ces gravats est liée à la réfection des perrés : les années paires, les débris des travaux peuvent être recouverts par les apports de sable, et dégagés les années suivantes. Il convient pour prévenir ces inconvénients d'alerter en amont les entreprises qui travaillent en front de mer, et surtout de surveiller régulièrement les chantiers.



### Chiens

L'ADPPM continue à militer pour une application stricte de l'interdiction des chiens sur les plages.



Leur présence est constante, et les traces de leur passage ne laissent pas de place au doute. Petits ou grands, ils divaguent en liberté sur les plages, et leurs propriétaires s'indignent quand on leur rappelle l'interdiction, pourtant clairement affichée au bout de tous les accès.

Certes, on pourrait envisager de tolérer que les promenades de chiens sur la plage soient autorisées en hiver, quand les plages sont vides.

Mais il faut rappeler ici que les morsures de chiens représentent plusieurs milliers de passages aux urgences chaque année. Ce sont principalement les enfants qui en sont victimes, et ils sont en général touchés au visage et au cou, avec des conséquences esthétiques et chirurgicales qui peuvent être lourdes.



Par ailleurs les déjections canines sont une source majeure de pollution par les « *Escherichia coli* » et « entérocoques intestinaux », pouvant entraîner des problèmes de santé.

Amendes dissuasives, passage de la police municipale sur les plages... les moyens de pression ne manquent pas. Que notre mairie les applique, comme le fait Arcachon !

### Qualité de l'eau

Les analyses effectuées régulièrement sur des échantillons prélevés sur les plages du Bassin démontrent cette année une fois de plus, s'il en était besoin, l'excellente qualité de nos eaux de baignade.



## La vie au Pyla (suite)

### Qualité de l'eau (suite)

Sur 25 points surveillés, la qualité est jugée excellente pour 23 d'entre eux, et seulement « bonne » pour 2, suite à une certaine irrégularité dans les résultats.

Les polluants surveillés sont les fameux *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux, susceptibles de causer des troubles de santé aux humains.

Rappelons qu'il n'en a pas toujours été ainsi autour du Bassin. Les années 60 et 70 ont en effet vu se dégrader la qualité des eaux de nos plages, et ce jusqu'à la Corniche. La faute en était à l'insuffisance de la collecte et du traitement des eaux usées comme des eaux pluviales. C'est la mise en place par le SIBA, créé dans ce but, d'un réseau de collecte et d'assainissement, qui a changé la donne. Notons que l'absence de tels dispositifs dans le Pays Basque oblige à fermer les plages à la suite des épisodes de fortes pluies.

Quant aux deux mauvais élèves, si l'un est une baignade aménagée moins soumise aux effets des marées, l'autre, la plage de La Hume, a fait l'objet d'une attention particulière. L'analyse ADN des prélèvements bactériens, qui permet de distinguer si la pollution est d'origine humaine ou animale, a mis en évidence la présence de **bactéries d'origine canine**, qui font baisser la note dans cette commune.

Une raison supplémentaire de limiter la présence des chiens sur les plages...

### Marché des producteurs

Au Pyla, le petit marché des producteurs aura lieu entre le 7 juillet et le 25 août, tous les vendredis matin, avenue de l'Ermitage.

### Entretien des espaces verts le long du Boulevard de l'Océan

Vous avez été nombreux à nous signaler l'état de relatif abandon des espaces verts le long du Boulevard de l'Océan, à commencer par le carrefour de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny, veuf de tout aménagement.

Son rond-point, pourtant bien visible, est régulièrement traversé par des conducteurs distraits, les nuits du weekend



en particulier, qui n'hésitent pas ensuite à poursuivre dans le même axe et à défoncer les clôtures de la belle villa Lyside.

La signalisation et l'éclairage du rond-point ont été revus, et la végétalisation devrait suivre.

De même, les plantations le long de la piste cyclable, parfois envahies d'herbes folles, devraient faire l'objet d'un nettoyage. L'ADPPM confesse à sa grande honte que leur état de nature ne lui déplaît pas entièrement...

### Haies

Les propriétaires des villas bordant cette même piste cyclable dont les haies débordaient sur la zone dévolue aux piétons ont reçu des courriers les priant de veiller à ce que les végétaux n'empiètent pas sur le passage. La plupart s'est conformée à cette demande.

Nous rappelons simplement que la haie végétale est le meilleur moyen de se préserver du bruit et des intrusions. Mieux vaut une haie un peu en désordre qu'un vilain mur illégal en panneaux de bois ou, horreur, de plastique.

### Parkings à vélos

De nouveaux parkings à vélos sont en cours de déploiement dans la commune de La Teste, et le Pyla en a reçu une cinquantaine. Nous en avons formulé la demande à l'automne dernier, devant l'afflux de promeneurs à vélo, mais surtout l'inscription de ce mode de transport dans les habitudes pylataises.

Sur nos 15 accès à la plage seulement 8 sont équipés de parkings à vélos, soit 69 emplacements en tout, la plupart installées depuis plusieurs années. Ils sont d'un modèle peu commode : ils ne peuvent par exemple accueillir des vélos lourds, ou à gros pneus. Le nouveau modèle est donc bienvenu, et son déploiement devrait continuer dans les années qui viennent.



## Les Pylatais ont la parole

### L'allée Robinson, allée martyre

Nous avons été alertés cette hiver par plusieurs riverains sur l'état catastrophique de l'allée Robinson.

Témoin des toutes premières installations en bord de mer sur le linéaire pylatais, l'allée Robinson, à l'abri de sa belle rangée de platanes, avait conservé jusqu'ici son caractère paisible et hors du temps. C'est dans ce quartier emblématique qu'Albert Marquet peignit ses très célèbres « Jardin au Pyla » ; l'un d'eux fit l'affiche de l'exposition consacrée à ce peintre en 2008 au Musée de la Marine (lire par ailleurs).

Or pas moins de cinq permis - DP et PC - ont été accordés l'an dernier pour des terrains longeant cette allée, qui compte dix villas. L'un des lots a fait l'objet d'une division parcellaire ; la villa qui fait le coin avec l'avenue des Merles a été démolie et reconstruite ; la maison au n°3 a subi des travaux importants, consistant notamment à lui creuser un sous-sol total, ce qui pour une maison de cette époque située sur une dune paraît pour le moins imprudent. C'est à se demander si les pétitionnaires ne souhaitent pas favoriser son effondrement...

Comme le dit un riverain : « Des autorisations sont données pour diviser, surélever, creuser la dune littorale, couper des arbres dans le seul but d'accroître les surfaces habitables.... C'est inacceptable. »



Le tout sous le parapluie complaisant du PLU 2011, sans aucun correctif...

Alertée dès le mois de janvier par des riverains, et craignant pour ce secteur le sort catastrophique de la villa Pataras, l'ADPPM demandait dans un courrier à la mairie, outre un réexamen des autorisations accordées,

- que les platanes soient effectivement protégés en vue de leur conservation,
- qu'un platane ADULTE soit replanté là où il avait été abattu,
- que l'allée soit laissée dans son état actuel, sans autre revêtement ni trottoir,
- que les reculs des constructions par rapport aux voies soient respectés
- que toute circulation supplémentaire soit évitée
- que les clôtures soient conformes aux dispositions du PLU.

Quelques mois plus tard, où en est on ?

C'est un véritable martyre que subit l'allée (sans même parler des riverains). Engins et matériaux de

chantier stationnés au hasard, insertions de micro-pieux non prévue, destructions et reconstructions non autorisés, risque d'écroulement signalé par les ouvriers eux mêmes, abattage, outre les platanes, d'un pin centenaire....

Nous demandons à la Mairie de vérifier la conformité des aménagements aux autorisations délivrée.

### Pour une mise à l'eau à La Teste

Je veux témoigner d'une balade magnifique autour du banc d'Arguin à la mi-avril (coeff. 27, houle <0,7m, vent <5nds), portant mon gilet bien sûr, et confirmer qu'au contournement du haut-fond Sud d'Arguin, des tractopelles travaillent au Petit Nice pour la sécurisation de la plage.....dommage, me suis-je dit, qu'à cette occasion, un aménagement d'une cale pour 'embarcations légères de plaisance' n'ait pas été prévue, un peu plus au Nord, à l'abri d'Arguin.

Réservant les charmes du Port de La Teste, à la haute saison, je suis parti d'Arcachon ; j'ai apprécié la chance que j'avais de pouvoir utiliser librement cette cale et me suis mis à rêver : la mise à l'eau avec le stationnement d'une remorque (moins de 12h) est gratuite pour les résidents retraités, toute l'année, dans certaines communes du littoral français ; pourquoi ne pas reprendre cette idée au port d'Arcachon ?

Poursuivant mes chimères sur les travaux pharaoniques entrepris dans le port de La Teste, j'ai pu constater qu'il manque encore, au moins 60cm d'eau au niveau de la cale, pour être



au niveau d'accessibilité de celle du Port d'Arcachon. En pratique, elle n'est utilisable, même pour les petits bateaux, que la moitié du temps et je préviens mes amis plaisanciers, que sa descente est risquée car effondrée sur son bord inférieur gauche, ce qui est invisible dans l'eau trouble à mi-marée.... Faudra-t-il attendre la montée des eaux promise par le réchauffement climatique, pour une mise à l'eau en sécurité à La Teste ?

Dans un avenir plus proche, on peut, sans perdre la raison, espérer un aménagement d'une cale au Port du Rocher, ce qui serait déjà une amélioration sensible. Il semblerait enfin, qu'à La Teste, un nettoyage approfondi le long des quais flottants de débarquement des pinasses, puisse améliorer l'usage de la cale.

Le Port de La Teste a beaucoup de charme, et l'ambition de faciliter la pratique de la navigation de plaisance, serait un atout supplémentaire pour une commune qui se vante de l'étendue de sa bordure maritime... mais avec un accès restreint. Il est encore permis de rêver.

Denis Serruques



## Les Pylatais ont la parole

### À PAS DE LOUP...

Il y a un peu plus de 10 ans, l'ANSES - Agence Nationale de Sécurité Sanitaire - établissait un rapport dans lequel on pouvait lire : « Le bruit est l'une des premières nuisances environnementales déclarées par la population. »

Les sondages continuent de placer le bruit sur le podium des nuisances quotidiennes.

L'IFOP a rendu une étude récente dans laquelle les Français interrogés répondaient à plus de 70 % qu'ils se sentaient « agressés » par le bruit.

Quant aux études scientifiques, elles démontrent de façons constantes et successives, chaque fois un peu plus l'impact néfaste et considérable du bruit sur la santé.

Le bruit est classé 2<sup>ème</sup> cause de morbidité environnementale après la pollution de l'air.

La qualité de l'air de Pyla-sur-Mer étant quasiment irréprochable, le bruit devrait donc ici être en tête des préoccupations des pouvoirs publics et de chacun de nous à titre individuel.

Accélération intempestives de motos et grosses cylindrées, cyclomoteurs pétaradants, camions roulant trop vite sur les ralentisseurs faisant tout sauter dans leur remorque, engins thermiques de jardinage sont quelques exemples non exhaustifs qui émaillent désormais notre journée.

Musiques amplifiées, hurlements ou chants de groupes peu soucieux du sommeil de leur concitoyens, claquements de



portières ou autoradios à fond toutes vitres ouvertes, sont le leitmotiv de nos nuits.

Les associations ont été sensibilisées partout dans notre pays par ce fléau qu'est le bruit. Certaines se sont simplement constituées pour le combattre. Nous voulons œuvrer afin de

proposer des solutions à ce problème.

Outre l'appel répété au civisme de chacun, que pouvons-nous faire pour réduire cette nuisance ?

Beaucoup de communes ont modifié leurs axes routiers pour limiter la vitesse des véhicules, les panneaux « 30 » ne suffisent pas à la bonne compréhension de certains (création de chicane, radars, feux tricolores...)

Certaines entreprises d'entretien des jardins ont troqué leur matériel thermique pour de l'électrique beaucoup moins bruyant.

La police municipale est de plus en plus sensibilisée à intervenir pour verbaliser en cas de débordements nocturnes des professionnels ou des particuliers.

Nous interpellons régulièrement la Mairie pour lui remonter nos constatations.

La prise de conscience de la gravité de cette nuisance est lente mais se renforce peu à peu.

L'espérance est source de bonheur !

Alain Herzhaft

### Le billet 2023 du Collectif contre les nuisances 33115

La gazette de l'ADPPM s'est déjà plusieurs fois fait l'écho des activités du collectif contre les nuisances 33115, et nous l'en remercions.

En effet les actions menées par notre collectif pour lutter principalement contre les nuisances nocturnes au voisinage de quelques établissements de nuit du Pyla/Mer, ou lors de la migration de la clientèle entre ces établissements, rejoignent les préoccupations exposées par l'ADPPM sur ce même sujet dans la Gazette n°49 (Hiver 2022- 2023) sous le titre "La Vie Nocturne au Pyla". Les échanges entre notre collectif et l'ADPPM se sont notamment concrétisés avec la cooptation d'un représentant du collectif au CA de l'ADPPM.

Le Collectif privilégie la concertation avec la Mairie et en particulier son adjoint en charge de la sécurité, Eric Bernard.

Ainsi dès le 30 août 2022, lors d'une réunion-bilan sur l'été 2022 nous avons pu rappeler nos attentes et insatisfactions, tout en notant la volonté de la Mairie d'accompagner les établissements de Nuit vers leur complète mise en conformité, voire de sanctionner avec fermeture administrative.

Un nouvel échange en rappel a été réalisé le 15 février en présence du Chef de La Police Municipale. Le 6 mai nous avons été invités à la signature de la Charte de La Vie Nocturne.

Lors de chacune de ces réunions le niveau d'échange est bon et nous nous efforçons de faire remonter les informations et les attentes les plus pertinentes, confortant ainsi notre crédibilité.

En retour nous attendons de la Mairie et de son adjoint qu'ils nous tiennent plus systématiquement au courant des informations, décisions ou actions entreprises pour notre sécurité et notre légitime tranquillité. Globalement des améliorations ont pu être constatées, encourageant notre Collectif à poursuivre son action.

Le Collectif est également intervenu en mai 2023 dans un domaine inhabituel, en alertant directement le nouveau propriétaire d'une maison en première ligne et sa Maîtrise d'Œuvre sur la présence de nombreux gravats laissés sur la plage des Canaris après la réfection complète du perré. Le syndic du Parc des Brisants, l'ADPPM et plus récemment la Mairie ont appuyé la démarche. Des travaux ont été réalisés par l'entreprise SUEZ avec un cribleur, lors des grandes marées de mi-juin.

Si vous souhaitez adhérer au Collectif et participer à son action, il suffit de se faire connaître par mail à [collectifcontrelesnuisances33115@laposte.net](mailto:collectifcontrelesnuisances33115@laposte.net) et de cotiser de 30€ à la cagnotte [www.leetchi.com/c/collectifdupyla](http://www.leetchi.com/c/collectifdupyla)

Pour le collectif,  
Alain Herzhaft, André Pierre Drevon-Balas

## Le feu est dans la forêt ! Petite histoire des incendies en forêt usagère - Raphael Vialard

C'est un des monuments les plus curieux de l'histoire de notre pays que ce droit d'usage issu des bائلettes de 1468. Quelquefois, les usagers élèvent la prétention d'être copropriétaires de la forêt usagère, et d'avoir sur elle les mêmes droits que les propriétaires.

La « forêt » ! C'est d'elle que le Testerin, le Gujanais ou le Cazalin jouit d'un droit d'usage fort étendu, qu'il se procure le bois pour se chauffer, qu'il tire les poutres pour sa maison, des bordages pour sa pinasse ; qu'elle vienne à brûler, et ce bois qu'il a gratis, il sera obligé de l'acheter !

Sans doute, à l'origine des temps, la forêt de La Teste était possédée en commun par les premiers habitants ; mais elle a cessé de l'être lorsque les résines sont devenues l'objet d'un commerce important. Quelques habitants obtinrent la concession de certaines parcelles et, chemin faisant, en 1746, le Capitaine leur reconnut le droit de propriété et limita les droits des usagers (*L'Avenir d'Arcachon* du 14 mai 1899) ; devant les protestations de ceux-ci, un nouvel accord fut conclu le 16 juin 1759 : les « ayant-pins » conservent l'acquis du foncier tandis que les usagers recouvrent leur droits gratuits sur le bois d'œuvre ou de chauffage.

Pour la première fois, la transaction du 5 mai 1645, avait obligé les tenanciers et les usagers d'aller amortir le feu sous peine d'une amende de dix livres et de privation du droit d'usage. Si le feu surgit dans la « forêt », ce qui est rare, fort heureusement, ou si elle est simplement menacée, le tocsin sonne à toute volée, le tambour de ville parcourt les rues en roulant ; c'est un désastre public : les hommes, les femmes, les enfants tout le monde part, en voiture, en carriole, en charrette, à pied, sauver sa forêt.

Or de nombreuses parties de la « Grande Montagne », c'est ainsi qu'on nomme la partie principale de la forêt usagère, ont été la proie d'incendies notamment en 1708 (un mort).

En 1716, des pasteurs brûlent les bruyères au Letot, afin de renouveler leurs pâturages ; le feu se communique à la forêt et ravage 2700 hectares de la forêt usagère.

Les feux se répètent en 1811, en 1822 (140 ha dans le tiers sud de la forêt, d'origine humaine), 1843, 1863, 1865.

En 1873, M. Lalesque, Conseiller général de La Teste, note qu'il y a dans sa localité à peu près 12 000 hectares de terrain boisé, consistant pour 99% en essence de pin maritime, sur lesquels « le feu n'en a pas détruit un hectare par an dans les vingt années antérieures... La cause paraît avoir été plus souvent accidentelle que coupable. Le voisinage de la commune d'Arcachon, peuplée en été, surtout le dimanche, par de nombreux oisifs, avides de distractions, et le plus souvent sans pouvoir en faire naître, les oblige à des cavalcades à travers nos bois. Quelles que soient la cause des sinistres, les résultats de l'incendie sont presque insignifiants : notre population est remarquablement disposée à se porter sur le théâtre du feu, quel qu'il soit, et à y travailler avec ardeur ». (*Enquête sur les incendies de forêts dans la région des Landes de Gascogne* : rapport à M. le ministre des finances, date d'édition : 1873).



Le 6 mai 1893, le feu se déclare non loin du poste de la Salie ; la gendarmerie de La Teste réquisitionne des hommes, et le maire d'Arcachon des vivres et des voitures ; le feu s'arrête à dix-huit cents mètres du Sémaphore. On évalue à quinze cents hectares, la surface incendiée dont 450 hectares à l'État.

Dans la séance du Conseil municipal du 19 novembre 1897, le maire de La Teste, M. Lutzy expose qu'il a été prié d'étudier le moyen de faire pailler en greppins deux chemins ruraux allant l'un au poste de La Salie, à travers la Forêt, et l'autre, à la mer, vers le Pilat-Moulleau.

Ces chemins, dit *L'Avenir d'Arcachon*, « sont réclamés ici depuis longtemps, et cela, dans l'intérêt général du Canton ; des industriels, des usagers, et du commerce testerin, au point de vue de la libre et facile circulation ; des propriétaires de la forêt qui verront leurs lots de bois prendre une plus-value ; de l'Administration des forêts dont les exploitations seront simplifiées ; et enfin des Arcachonnais eux-mêmes, dont les citoyens comme les étrangers, attendent que de sauvage et inexplorable qu'elle est, la forêt se transforme et devienne accessible à tous, agréable et fréquentée ; car elle mérite de l'être ».



## Le feu est dans la forêt ! Petite histoire des incendies en forêt usagère - Raphael Vialard (suite)

Le 5 septembre 1898, un incendie d'une violence exceptionnelle prend à Lous Psychounins. Le feu est éteint le 7 au moyen du battage et de contre-feux. Le lendemain, l'incendie continue ses ravages toute la journée, malgré les secours organisés par les maires des communes. Alors qu'on croit l'incendie maîtrisé, un vent violent le ranime et le pousse dans la direction du nord, vers La Teste ; le feu dévore successivement de nombreux groupes de bois magnifiques. Le feu est éteint le 7 vers 6 h du soir. Environ 500 hectares de forêt sont détruits sur plus de trois kilomètres de long, à un moment où la forêt est encore encombrée par les pins abattus par l'ouragan de 1897, et dont la quantité est infiniment supérieure aux besoins des usagers.

Comme chaque fois qu'un tel désastre s'est produit, les propriétaires se réunissent en assemblée générale et décident, à l'unanimité, qu'il y a urgence de demander à nouveau au tribunal des référés, que la vente immédiate soit autorisée, parce que tout délai peut occasionner la prolifération des scolytes ouvrant la voie au champignon bleu, et donc une perte sensible de la valeur des arbres ; cette même réunion s'inquiète de savoir, à qui reviendrait la somme produite en cas de vente, et conclut de soumettre ce point de droit à la justice. Or cette vente est contraire au droit d'usage.

Comme dans tous les cas semblables, les tribunaux ont dû intervenir pour se substituer aux « Baillettes & Transactions » et permettre le commerce en dehors du Captalat. L'affaire traîna de nombreuses années, entre décisions de justice, manifestations parfois violentes des usagers et récupération politique de certains. La transaction du 28 novembre 1917 autorisera la vente, par les syndicats, des bois incendiés et des chablis résultant des cyclones, arbres mortellement atteints ; la vente est autorisée même en dehors des limites des communes usagères, 1/6 revenant à la caisse syndicale pour (en premier lieu) restitution des pièces sinistrées, le reste étant réparti entre les propriétaires (3/6) et les communes de La Teste et Gujan (2/6).

En octobre 1900, un commencement d'incendie se déclare à Plumious. Les résiniers, toujours vigilants, se transportent aussitôt sur le théâtre du feu. En peu de temps, après avoir combattu vaillamment le fléau, ils s'en rendent maîtres. On ignore la cause de cet incendie ; on n'est pas mieux fixé, d'ailleurs, sur ceux qui ont eu lieu précédemment. Cependant, on croit que ces sinistres sont dus à l'imprudence des chasseurs ou des fumeurs.

Le 18 mars 1929, les premières manifestations d'un incendie sont aperçues dans le fossé de la voie du chemin de fer de La Teste à Cazaux. La locomotive – présumée innocente – remorquant le train de 13 h 30 au Courneau laisse d'ordinaire échapper des escarbilles qui se répandent

sur le ballast ; elle a déjà occasionné des commencements d'incendie. Ce 18 mars, le feu se propage rapidement, poussé par un vent violent, et, après avoir traversé la forêt communale, gagne la forêt usagère, où il dévaste notamment les parcelles de « Lous Mouréous », « Le Natus-de-Haut », « Pessotte » et « Moras » ; il est établi qu'au jour de l'incendie, le fossé était envahi par des herbes sèches et des broussailles, qu'il était dépourvu d'eau, qu'il s'y trouvait même un petit buisson dont les branches, qui furent carbonisées, retombaient presque jusqu'au milieu, et qu'enfin la voie était dans un très mauvais état d'entretien. Les propriétaires demandent à ce que la commune et la Société Ortal (concessionnaire de la ligne de chemin de fer) soient condamnées à leur payer des dommages-intérêts résultant de la privation de leur récolte de gemme.

En septembre 1943, après un bombardement, 535 ha partent en fumée dans le tiers sud du massif.

Dans la matinée du 28 août 1974, un incendie se déclare, au fond d'une lette, près du camping du « Petit-Nice » où séjournent plusieurs centaines d'estivants, et à courte distance des premiers puits de pétrole. Le vent pousse l'incendie vers la route et le camping, à travers une coupe ancienne mal ensemencée et couverte de broussailles. Autrefois, ce type d'incendie n'aurait été arrêté que par le rivage de l'océan ; maintenant, grâce à l'organisation de défense des forêts contre l'incendie – le feu est attaqué de tous les côtés par les nombreux engins – il se limite à une vingtaine d'hectares.

Depuis, les feux ont été limités : 700 pins environ en 1981 ; le 14 juin 1984, au cours de son travail, un employé d'une entreprise de Belin-Béliet sectionne un fil électrique » à « Labat du Porge » : deux hectares de beaux pins disparaissent ; 0,8 ha en 2001 après une rave party ; deux fois 2 ha en 2003...

Plus important, six à sept hectares brûlent à « La Bat de Sahuc » en 2018.

Du 12 au 23 juillet 2022, un feu hors norme ravage le massif. Au total, 7 000 ha de forêt – usagère, domaniale ou privée – sont touchés.

Avant cet incendie, la rareté des feux s'expliquait par la présence d'un sol et d'un sous-bois relativement humides et du relief tourmenté qui ne permet pas une propagation facile du feu ; on parlait aussi de la faible fréquentation dans le massif en dehors des abords immédiats des voies de circulation, notamment la piste 214. Enfin, autrefois, la présence des résiniers au sein de la forêt permettait sa surveillance et son débroussaillage.

Aujourd'hui, la capacité de résister aux incendies est controversée : certains pointent le manque d'entretien des sous-bois et des chemins forestiers, ce qui compliquerait la tâche des pompiers ; d'autres estiment que la diversité botanique, la proportion de feuillus et le relief sont de nature à freiner la progression d'un brasier...



## Après les incendies, en forêt

### En forêt ONF

#### Déjà 5 ans

L'année 2023 devait voir l'établissement d'un nouveau contrat de projet, pour le renouvellement du label Forêt d'Exception des Forêts Domaniales du Bassin d'Arcachon. Rappelons que ce label correspond à un engagement en cinq points :

- faire connaître l'histoire de ces deux forêts
- concilier les différents enjeux,
- allier protection du littoral, biodiversité, production de bois et accueil du public
- mobiliser la ressource bois de façon respectueuse de l'identité des deux forêts et innovante
- adapter des pratiques forestières aux enjeux de demain.

L'actualité a cependant obligé à retarder d'un an cette opération.

#### Un été particulier

Le 12 juillet, en effet, marquait le début d'une mobilisation sans précédent des forces de l'ONF. Pendant l'incendie déclenché ce jour-là et considéré comme éteint seulement le 25 août, il fallut réaliser en concertation avec la DFCI des travaux sur 272 ha pour enrayer la propagation du feu. Ce sont 4,6 km de pare-feux qui furent réalisés, dont l'un à la frontière des Landes de 80 à 250 m de côté ; des abattages d'arbres furent réalisés en urgence sur 180 ha, récoltant 8700 m<sup>3</sup> de bois. Ce furent 20 jours en vigilance rouge, suivis de 55 jours en vigilance orange pour protéger le public dans des massifs qui l'année précédente avaient accueilli 1,6 million de visiteurs.

#### Le feu, et après ?

Après l'extinction du feu, ce fut l'heure du bilan. 50% de forêt avaient été détruits, sur 1051 ha, la moitié de la Forêt Domaniale, dont 32 ha de dune littorale. Les dégâts sur les installations (parkings, ganivelles, caillebotis...) étaient estimés à 1,5 millions d'€...

On ne pouvait évidemment laisser les choses en l'état : il s'agissait de sécuriser les zones atteintes, pour pouvoir les

rouvrir au public, et aussi de mettre en place les conditions de la renaissance de la forêt.

Dans les zones incendiées, dégager les arbres abîmés était de première urgence. Les instructions officielles invitaient à le faire avant le printemps 2023, pour enrayer une éventuelle multiplication des scolytes (lire par ailleurs) qui menaceraient les arbres encore sains. Il fallait cartographier les zones impactées et choisir les arbres à abattre, ceux qui avaient été touchés à 50%, en gardant le plus grand nombre possible d'arbres sains semenciers. Sur 700 ha, ce furent 65 000 m<sup>3</sup> de bois qui furent abattus et enlevés.



Notons que le Conservatoire du Littoral, sur les terrains acquis autour de la Grande Dune, s'est affranchi des prescriptions de coupe des pins brûlés et laisse faire la « régénération naturelle »...

La remise en état des plans-plages (parkings des plages océanes) a permis la réouverture des plages, quant leur accès n'était pas interdit du fait de l'érosion littorale (sans lien avec l'incendie). Le dernier, le parking de la Salie Sud, enfin sécurisé, a rouvert au public. L'accès à la forêt reste interdit dans tout le massif.

#### Et la faune ?

Le bon sens suggère qu'en dehors de quelques victimes, notamment les jeunes, tout ce qui pouvait se déplacer dans la forêt a fui l'incendie. La renaissance de la végétation fournira aux mammifères des zones particulièrement favorables, et on s'attend à un rebond des populations qu'il faudra surveiller.

Les inventaires se poursuivent pour l'entomofaune, ou les

chiroptères comme la grande stridule (une chauve souris) dont l'étude est en cours.

Pour la flore, l'heure est à l'observation. On espère que les semenciers laissés en place et les graines que renferment les sols (la « banque du sol ») suffiront à reconstituer une forêt qui sera peut-être plus diverse. Il faudra intervenir par semis ou plantations en cas d'échec de cette régénération naturelle. Les expériences de plantations d'essences censées mieux résister à la chaleur, comme le pin brutia ou le chêne liège, se poursuivent, mais on s'attend à ce que le pin maritime mieux adapté reste la vedette de notre forêt.





## En forêt (suite)

### En forêt ONF (suite)

La dune fait l'objet d'une surveillance particulière. La destruction de la végétation pourrait en effet entraîner une mobilisation du sable et la création de nouvelles « dunes blanches », peu propices à la faune particulière de ces zones, comme le pélobate cultripède.

### Nouvelles perspectives ?

Le feu a quelque peu rebattu les cartes quant aux actions à proposer dans le nouveau Contrat de Projet.

L'importance des surfaces à reboiser pose la question de l'échelonnement des plantations. Une bonne gestion souhaite empêcher trop d'arbres d'arriver à maturité en même temps, pour éviter d'engorger le marché. Certaines zones pourraient donc rester à l'état de lande. Cela permettrait notamment aux visiteurs de découvrir des paysages nouveaux. En l'absence de la couverture arborée, la structure des dunes



anciennes et modernes se découvre, avec leurs différentes orientations ; de leur sommet, on découvre à la fois les brisants de l'océan et l'étendue du lac de Cazaux, ce qui était impossible avant l'incendie.

La question de l'accueil des visiteurs reste épineuse. Si les plans-plages ne sont pas remis en question, pour accueillir les visiteurs à la Lagune, au Petit Nice et à La Salie, faut-il encourager les promeneurs à découvrir la forêt ?

Baliser les chemins ? Proposer un code de conduite, des promenades encadrées ? Ces questions font débat.

Ici comme ailleurs, l'ADPPM rappelle son attachement à la libre circulation dans les espaces naturels, accompagnée de pédagogie : on ne protège que ce que l'on connaît et que l'on aime.

### En forêt usagère

Les 3800 ha de la forêt usagère, cette spécificité testérine au statut bien particulier, ont été sur les 3/4 parcourus par l'incendie de l'été dernier. Si cela ne signifie pas la destruction totale de cette partie de la forêt, il n'en reste pas moins que l'évacuation des bois touchés par le feu présentait un défi encore jamais vu en forêt usagère.

Partisans et détracteurs de cette institution unique en France s'affrontèrent de cette institution unique en France s'affrontèrent d'abord sur la question de la responsabilité de la gestion (ou non gestion...) des lieux, avant de se déchirer sur la conduite à tenir : dégager ou non les bois brûlés, replanter ou laisser faire la nature.

Les premières émotions calmées, une nouvelle gouvernance fut définie avec le renouvellement partiel des huit syndicats généraux, représentants des usagers et des propriétaires, chargés de veiller au respect des droits d'usage.



Le temps pressant - la date du 31 mars ayant été fixée par les autorités comme date limite pour les travaux de coupe et d'évacuation - on divisa la forêt en 23 lots, qui furent mis aux enchères auprès d'entreprises forestières le 15 décembre, et tous vendus à huit d'entre elles.

Le produit de cette vente, 3,75 millions d'euros, selon la fameuse transaction de 1917, reviendra pour moitié aux propriétaires, pour un sixième chacune aux communes de La

Teste de Buch et de Gujan Mestras, et pour un sixième à la caisse syndicale.

Il sera cependant compliqué de répartir les sommes, variables selon la qualité des lots, entre des propriétaires de parcelles morcelées, pas toujours bien identifiés...

Le credo en forêt usagère étant la régénération naturelle, la principale préoccupation fut de procéder le plus légèrement possible en laissant en place le maximum d'arbres semenciers.

## En forêt (suite)

### En forêt usagère (suite)

Un repérage précis des zones touchées fut établi par le cabinet Sylgéco (carte ci-contre).

On prit le parti de laisser intervenir le matériel forestier lourd habituellement exclu de la forêt usagère, afin d'accélérer les travaux et de ne pas empiéter sur le cycle de repousse des jeunes pins.

Une surveillance des chantiers fut instaurée, assurée par les syndicats et des bénévoles sur le terrain. Le critère de sélection choisi (30% du houppier encore vert) donne des chances de survie à un maximum de pins.

Au 15 juin, on estimait que 55% de la zone avait été traitée, et 160 000 tonnes de bois évacuées. Les opérations connaissent cependant un certain ralentissement, dû au fait que la filière engorgée ne peut accueillir davantage de bois à traiter.

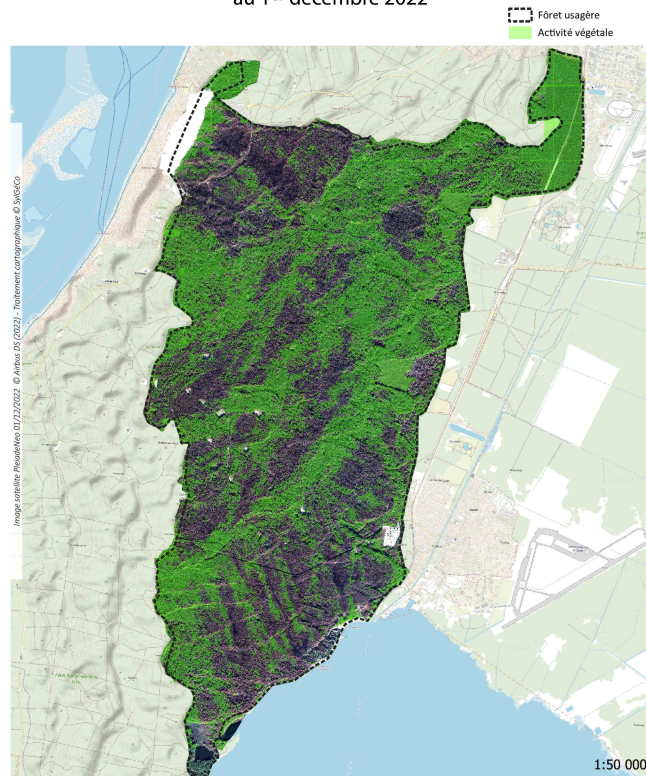
Des difficultés s'élevèrent malheureusement en cours de route. Ainsi on a constaté que beaucoup des arbres pourtant épargnés par le feu et les coupes dépérissent, incapables de se remettre de leur traumatisme.

On redoute aussi les scolytes (lire par ailleurs), dont le nombre est élevé suite à l'hiver doux que nous avons connu.

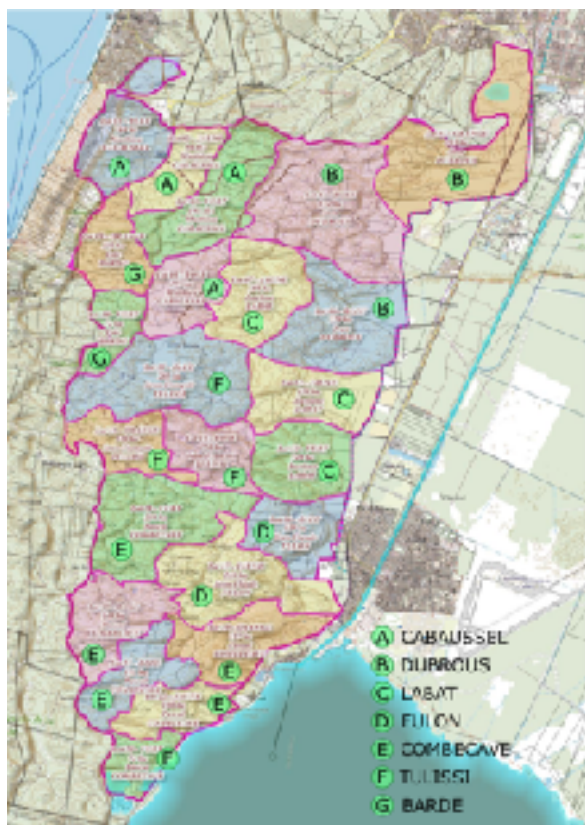
Enfin la repousse des fougères, particulièrement vigoureuse, est un obstacle à la germination et à la repousse de jeunes pins, à qui la lumière est indispensable.



Indice de végétation de la Forêt Usagère de la Teste-de-Buch  
au 1<sup>er</sup> décembre 2022



Représentation de l'activité végétale au moment de la prise de vue, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.  
Ces données relatives ne peuvent remplacer le diagnostic de terrain indispensable à déterminer la viabilité des arbres.



Le nombre d'arbres intacts et la présence de graines dans les sols (la « banque du sol ») devrait autoriser la régénération naturelle de la forêt, dont le pin maritime a un ADN particulier. On ne saurait, disent les syndicats, semer ni replanter d'arbres issus d'hybridations, comme en forêt domaniale.

Au cas où la régénération naturelle ne suffirait pas, le ramassage de pignes tombées avant d'arriver à maturité a été effectué : ces pignes, qui dans la nature resteraient stériles, mises en « couveuse », permettent aux graines d'arriver à maturité et d'être récoltées. Un million de graines ainsi obtenues permettront s'il le faut de compléter les semis naturels.

Les chemins qui sillonnent la forêt, endommagés par le passage des machines de chantier, devront être remis en état, élargis à 6 ou 8 m, dimensions demandées par la DFCI, et, à l'avenir, entretenus.

Quant aux cabanes, une directive préfectorale prévient actuellement leur reconstruction, mais l'ensemble des acteurs est attaché à la reconstitution de ce patrimoine -selon les règles, et en respectant notamment les OLD (lire par ailleurs).

On ne reverra certes plus dans les zones brûlées les pins historiques vieux de centaines d'années, les pins-bornes, ou les pins-bouteilles. Mais on espère que cette forêt si particulière se relèvera.



## En forêt (suite)

### Scolytes

On a beaucoup parlé, après les incendies de 2022, des scolytes (*Scolytinae*), petits coléoptères de la famille des *Curculionidae*.

Ces insectes phytophages (mangeurs de plantes) sont dits à juste titre « ravageurs ». Les espèces qui menacent nos forêts testérines sont xylophages (mangeurs de bois) : leur femelle pond ses oeufs sous l'écorce des arbres, et les larves apodes, molles, blanchâtres et arquées, se nourrissant de la sève de l'arbre.

Ces sympathiques insectes, une fois adultes, sont attirés par les hormones de stress émises par les arbres malades ou déshydratés, ou par l'odeur du bois mort. Installés dans un de ces garde-manger sur pied, ils émettront une phéromone pour prévenir leurs amis de ce buffet à volonté ; quand l'infestation de l'arbre dépasse certaines limites, une autre phéromone préviendra les nouveaux venus d'aller un peu plus loin.



Précisons que, ne pouvant digérer directement le bois, les scolytes opèrent en symbiose avec un champignon dont ils transportent les spores et qui, lui, est capable de rendre comestible la cellulose et la lignite. Les femelles forent des trous d'entrée dans l'écorce des arbres : les tunnels suivent ensuite les courbes des cernes de croissance.

Monsieur et Madame scolyte aménagent dans les troncs des chambres nuptiales, qui servent de décor à leur accouplement, et d'où les femelles forent de nouvelles galeries pour y pondre leurs oeufs. Les larves y opéreront leur mue avant de creuser à leur tour des galeries de sortie pour partir essaimer sur les arbres voisins.

Si vous avez réussi à passer le cap de ce récit digne de Hitchcock, apprenez encore que le scolyte qui s'en prend à nos pins est dit sténographe (*Ips sexdentatus*), une dénomination qui donnera froid dans le dos même à qui n'a



jamais fait de latin. Il est polygame, et fécondera jusqu'à cinq femelles, qui pourront pondre jusqu'à 40 oeufs chacune, une génération se créant toutes les six semaines environ. Les envols de la première génération de l'année ont lieu dès que la température dépasse 20° pendant plusieurs jours d'affilée, en général au mois de juin.

L'arbre, certes, sait se défendre, notamment en produisant de la résine qui noiera les larves. Il attirera un autre coléoptère, le staphylin (*Ocypus olens*), qui ira dévorer les larves de scolytes dans leurs galeries. Mais le mal est fait : le sténographe, qui s'installe d'abord dans les piles de troncs coupés non évacués, attaquera ensuite les arbres malades ou affaiblis (après une tempête, une sécheresse, un incendie...) puis les arbres sains. Après les tempêtes de 1999, puis Klaus en 2009, dont la forêt avait mis du temps à se relever, ils avaient causé des dégâts estimés à six à dix millions de m3 de bois, augmentant les pertes de 10 à 30 %.

Après l'incendie de l'été 2022, l'alerte scolyte a été rapidement donnée. Le terrain des forêts ONF a été quadrillé par l'ONF, le CRPF, ou la DFCI, et l'enlèvement des arbres coupés s'est effectué avec rapidité. On est plus inquiet pour la forêt usagère, dont les arbres, plus vieux, sont le terrain favori des sténographes, et où le nettoyage a été retardé par la polémique. En effet, le seul moyen de stopper le scolyte est d'enlever le bois mort et de couper les arbres affaiblis dans lesquels il se développe.

Et au Pyla ? L'infestation se manifeste par des trous dans l'écorce et des rejets de sciure rousse. Puis l'écorce se décolle, révélant des galeries de deux à trois mm de large. Si, déjeunant tranquillement sur votre terrasse à l'ombre de pins centenaires, vous voyez tomber dans vos assiettes ces petits insectes bruns, levez la tête : au dessus de vous, les houppiers de vos pins sont-ils roussis ? Appelez l'élagueur, qui, muni de l'indispensable autorisation, enlèvera les pins malades. On n'a encore rien trouvé d'autre que l'abattage pour stopper le sténographe.



## En forêt

### Une cabane en forêt

À la fin de l'été 2022, un permis de construire affiché le long de la D 217, à la sortie du Pyla et en pleine forêt classée (mais non en forêt usagère), a suscité la curiosité, voire l'indignation, de nombreux Pylatais. Les deux bâtiments annoncés, depuis sortis de terre, se trouvent au milieu d'une aire fraîchement déboisée, de quelques centaines de mètres carrés, reliée à la route par un court chemin carrossable.



Soubassement : maçonné

Cheminée: 1

Annexe : écroulée + chai en mauvais état

Renseignements pris, cette cabane figure bien à l'inventaire du patrimoine des cabanes forestière annexé au PLU de La Teste de Buch. La seule située au nord de la D 217, elle porte le n° 31. Dite « Cabane de la Famille », ou d'après certains « Cabane des pins de la famille », elle est décrite ainsi :

CABANE N°31 (Famille)

Etat de la cabane : moyen

Volume : 1

Nature du bâti : maçonné et bois

Toiture : tuiles canal



Quelques photos, non datées, témoignent de l'existence antérieure de ce bâtiment, dont avant sa reconstruction ne subsistaient que quelques planches encore debout (photo de septembre 2022).

Ces cabanes - l'inventaire en dénombre 150 - sont une des curiosités de notre forêt testerine. Elles étaient destinées à l'origine aux résiniers exploitant la gemme, qui logeaient ainsi avec leur famille sur leur lieu de travail. Les plus anciens titres de propriété les concernant remontent à 1503, et le géographe Claude Masse a fait de leurs occupants, au début du 18e siècle, une description célèbre : « Comme ils sont toujours dans les bois, ils sont peu civilisés et à demi sauvages, et font peur en les voyant tant à cause de leur noirceur que par leurs mauvais habits. Ils font peine à voir, tant par leurs habits que par leur langage rustique et sauvage, parlant un mauvais gascon ; ils sont ordinairement jambes et pieds nus, et ont sur la tête une toque ou béret, n'ayant ni cravate ni collet ; ils se couvrent le corps d'une dalmatique brune avec un capuchon et au dessus un justaucorps et une culotte, le plus souvent de peau. »

Ces cabanes étaient reliées les unes aux autres, et au centre-ville de La Teste, par des sentiers paillés, et plus récemment par des pistes cyclables en ciment, dont subsistent çà et là quelques tronçons, mis à mal par le passage des machines lors des coupes. Au milieu de leur arial, en pleine forêt, souvent dans des creux abrités des grands vents, les cabanes comportaient un puits, parfois une pompe à main, un four à poix ou à pain, des arbres fruitiers, un lilas, quelques pieds de vigne, un chai, un bûcher, un poulailler grillagé ou juché en hauteur autour du tronc d'un pin. Le résinier et sa famille y cohabitaient avec un âne, des chiens, de la volaille, parfois quelques moutons ; on les découvrait au hasard d'une promenade ou au détour d'un chemin.



## Une cabane en forêt (suite)



La cabane elle même, de forme généralement parallélépipédique, était orientée nord-sud ; son bardage généralement vertical, de planches noires, s'organisait autour d'une cheminée maçonnée. Couvertes de tuiles canal, elles comportaient en général deux chambres, parfois une pièce unique. Ce modèle, proche de celui des cabanes ostréicoles, leurs cousines, a inspiré certains aspects de l'architecture moderne pylataise.

La fin du gemmage, dans les années 70, signala la fin de leur utilisation primitive. Désertées, beaucoup tombèrent en ruine ; elles retrouvèrent cependant une seconde vie comme relais de chasse, ou maisons de weekend où oublier le confort et les contraintes de la vie moderne. Des familles modestes en occupèrent certaines ; d'autres servirent de point de rendez-vous pour des courses à moto-cross ou en quad, voire des rave-parties illégales. Les plus accessibles, autour du lac de Cazaux ou au bord des routes des pétroliers, se voient parfois luxueusement rénovées par des habitants fortunés en quête d'un refuge discret, loin du bruit et de la fureur du bord de mer.



L'incendie de l'été 2022 a ouvert un nouveau chapitre dans leur histoire. 37 de ces cabanes ont totalement brûlé ; sept autres, situées dans le périmètre de l'incendie, étaient déjà en ruine. L'interdiction de se rendre en forêt usagère, toujours en vigueur au mois de juin 2023, a empêché les propriétaires d'aller légalement constater les dégâts sur leur bien.

De plus, une lettre de la préfète de région Fabienne Buccio, datée du 9 septembre empêche leur reconstruction. Elle s'appuie sur l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme qui permet de refuser un PC si la construction est « de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique ». La lettre précise que ces cabanes « ne peuvent pas être

défendues par les pompiers, en raison de leur grand nombre (plus d'une centaine), de leur répartition sur l'ensemble du massif et de leur accessibilité souvent difficile. »

Cette mesure suscite l'ire des propriétaires, des défenseurs de la Forêt usagère, et des écologistes. Leur défense de la reconstruction s'appuie sur le classement en 1994 de la forêt usagère comme de la Dune du Pilat au titre du « caractère pittoresque du paysage ». Les cabanes étant partie intégrante de ce « caractère pittoresque » doivent donc être protégées, et reconstruites : c'est l'argument de l'ASPIT (Association pour la sauvegarde du patrimoine immobilier testeraïn), appuyée par la CEBA, qui a porté la question devant le Tribunal Administratif.

Et la Cabane des Pins, direz vous ? Suite à vos remarques, l'ADPPM a étudié le dossier sous les angles juridique et urbanistique. La cabane échappe à la décision préfectorale : le permis de construire a en effet été délivré bien avant le mois de septembre.

## Obligations Légales de Débroussaillage, nos meilleures alliées pour prévenir les incendies

Nous reproduisons ici l'article de Pierre Gauthier, paru dans la Gazette du Pyla n° 49.

Si les forêts testérines et leur faune ont payé un lourd tribut à l'incendie qui les a parcourues en juillet 2022 (7 000 ha ont été touchés sur les 11 000 ha de forêt que compte la commune), ce n'est fort heureusement (et miraculeusement) pas le cas des résidents et des habitations. La mobilisation intensive des pompiers et des forestiers a participé à ce miracle.

En parallèle des questions de la reconstitution du massif forestier et de la situation juridique de la forêt usagère, une question doit également être au centre de nos préoccupations si nous ne voulons pas revivre le scénario de l'été dernier, avec une issue moins heureuse cette fois-ci... Cette question, c'est celle des obligations légales de débroussaillage (OLD) ou comment les propriétaires pylatais peuvent jouer un rôle déterminant dans la prévention du risque incendie.

### Débroussaillage, de quoi parle-t-on ?

Avant de définir les OLD, attardons-nous d'abord sur le débroussaillage. Légalement, le débroussaillage est défini par l'article L131-10 du Code Forestier.

*On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.*

*Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.*

Concrètement, il s'agit de créer des discontinuités dans la végétation afin d'entraver la progression du feu par

propagation. Voilà ce que précise le Règlement Interdépartemental de Protection de la Forêt contre les Incendies commun à la Gironde, aux Landes et au Lot-et-Garonne.

Le débroussaillage inclut la réalisation et l'entretien des opérations suivantes (toutes les illustrations accompagnant le texte sont le travail de M. Bruno Tessier-du-Cros - ONF) :

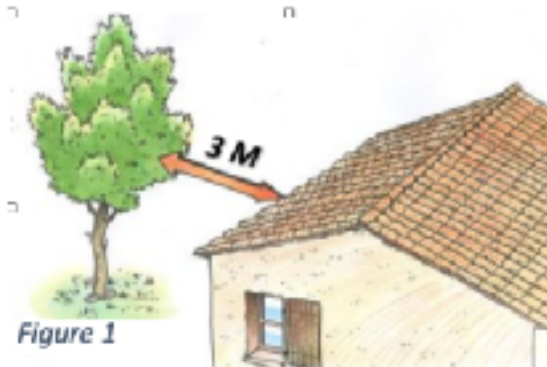


Figure 1

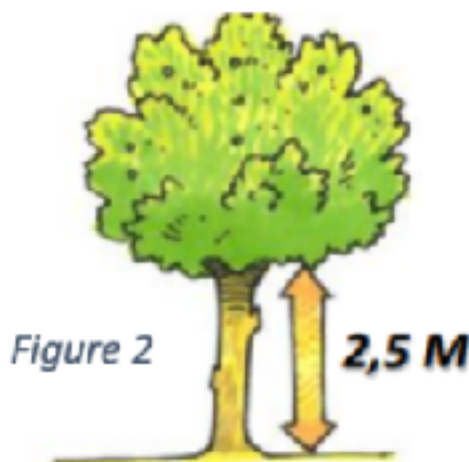


Figure 2

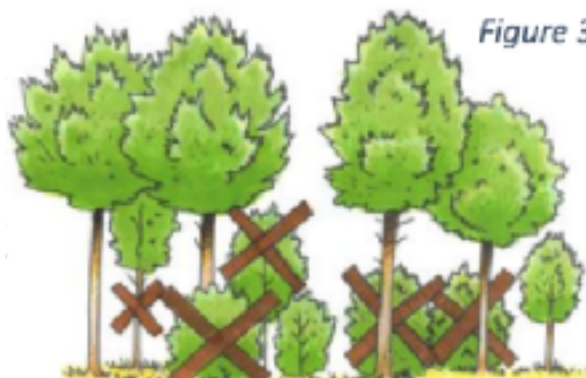


Figure 3

- Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage des premiers feuillages, des arbres à une distance minimale de 3 mètres de tout point des constructions et de leurs toitures et installations (figure 1).

- L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol dans la limite d'un tiers de la hauteur maximale (figure 2).

- La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenus en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (figure 3).

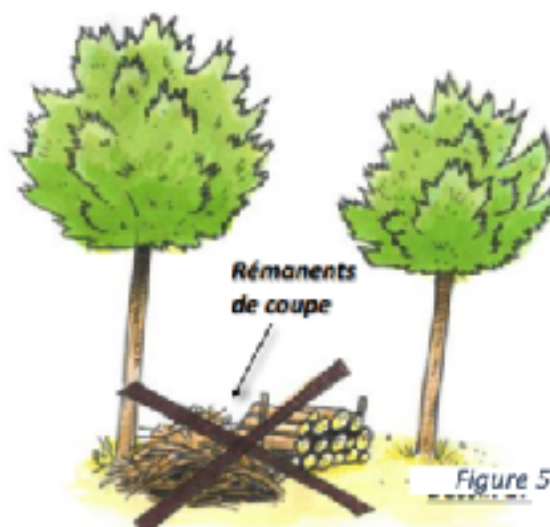
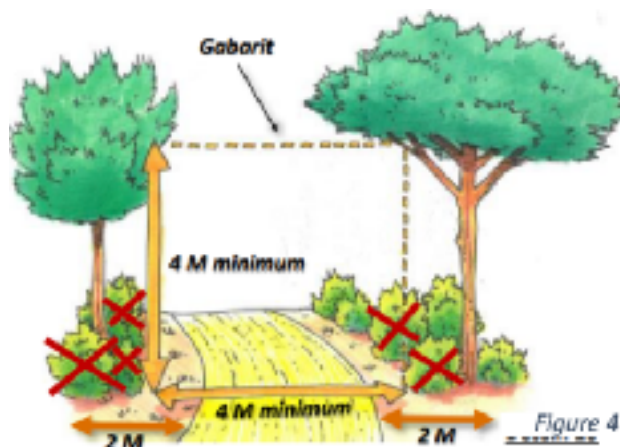
- La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse.

- Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être débroussaillées sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie. De plus, un gabarit de circulation de 4 mètres doit être aménagé en supprimant toute végétation sur une hauteur de 4 mètres et une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie (figure 4).

- L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectuée par broyage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu). Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente (figure 5).



## Débroussaillage (suite)



Le débroussaillage ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, mais doit au contraire permettre le développement normal des boisements concernés. Il faut laisser suffisamment de semis et de jeunes arbres, de manière à constituer ultérieurement un peuplement complet.

Il ne faut pas confondre le débroussaillage avec le défrichage, qui est un changement de la nature d'occupation du sol, pour lequel une autorisation est nécessaire.

### Les OLD en pratique

En Gironde (et plus généralement dans les départements où débroussailler est obligatoire), les OLD s'appliquent dès lors qu'il existe une habitation, une construction ou un équipement de toute nature situé **à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier**, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue. Il faut alors débroussailler sur une profondeur de **50 mètres** autour ces équipements. Cette profondeur peut être portée à 100 mètres par arrêté municipal.

C'est le propriétaire d'une habitation qui est responsable du débroussaillage autour de cette dernière. Point

important, même s'il est contre-intuitif : il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation **SANS TENIR COMPTE DES LIMITES DE SA PROPRIÉTÉ**. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties. Si la propriété voisine est également bâtie, alors, chacun débroussaillera chez lui.

La loi a fait peser la charge du débroussaillage sur le propriétaire du bien à défendre, et non sur le propriétaire forestier voisin qui n'a pas demandé qu'une maison vienne s'installer à côté de sa forêt. Ce n'est ainsi pas à ce dernier d'assurer la sécurité d'une habitation qui n'est pas la sienne.

De plus, le débroussaillage permet de réduire la propagation du feu des habitations vers la forêt. Il est logique que ce soit à leurs propriétaires de financer les travaux permettant de limiter le risque qu'un feu partant de chez eux touche une propriété voisine.

Il est fréquent que les zones d'OLD se superposent sur une parcelle non bâtie, comme le montre le schéma suivant. Le rectangle indique une zone où de nombreuses OLD se superposent. Pour chaque superposition entre deux zones d'OLD, l'idéal pour les 2

propriétaires des habitations concernées est de se partager la charge du débroussaillage. À défaut, la charge du débroussaillage incombera au propriétaire de la maison la plus proche de la parcelle concernée par la zone de superposition.

Ces zones de superposition sont très fréquentes au Pyla, ce qui complexifie la définition des responsabilités. Le plus simple peut-être est de se répartir la charge entre les propriétaires d'une même rue ou d'un même lotissement.



## Débroussaillage (fin)

Dans l'exemple ci-dessous, les 4 propriétaires peuvent se mettre d'accord entre eux pour financer équitablement les travaux de débroussaillage. Il convient de garder à l'esprit que le débroussaillage de 50 mètres est une action de mise en **sécurité individuelle et collective**. "Ce que je fais pour protéger ma maison bénéficie aussi à la protection contre l'incendie pour les maisons voisines." Et vice-versa. Les propriétaires auront toujours intérêt à débroussailler ensemble leurs zones de superposition.

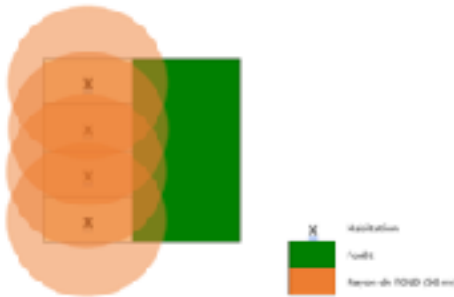


Schéma de superposition des OLD (Pierre Gauthier)

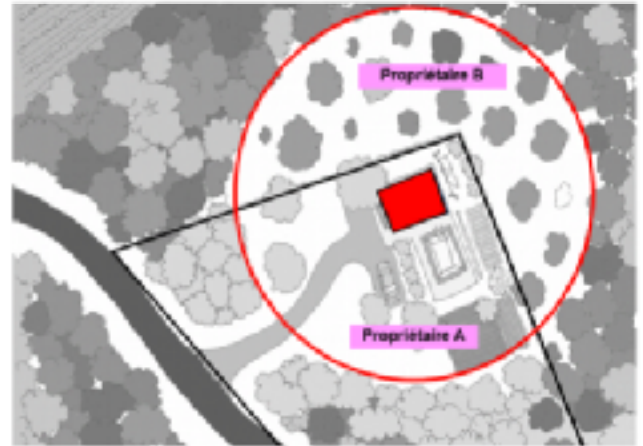
### Intervention chez le voisin : mode d'emploi

Lorsqu'il est nécessaire d'intervenir sur une parcelle non bâtie voisine, l'article R.131-14 du Code forestier prévoit que celui à qui incombe le débroussaillage :

- informe le propriétaire et l'occupant du fonds concerné des obligations qui sont faites (qui peuvent réaliser eux-mêmes ces travaux)
- leur demande l'autorisation de pénétrer sur le fonds en cause
- rappelle au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations sont mises à sa charge.

Il est vivement recommandé d'effectuer ces démarches de demande d'accès à la propriété voisine par le biais d'une lettre avec accusé de réception afin de pouvoir, notamment, garder une trace de l'absence de réponse du voisin sous un

Le propriétaire A doit aller débroussailler chez le propriétaire B - ©Marc Clopez / DDTM34



mois qui entraîne l'inversement de responsabilité (le voisin devient alors redevable des travaux).

En cas d'absence de réponse ou de refus du voisin, le propriétaire concerné par l'OLD doit en informer le maire. Ce dernier pourra alors contraindre le voisin à réaliser à ses frais les travaux de débroussaillage !

Quand une personne qui a la charge de l'OLD n'a pas rempli son obligation, elle s'expose, en plus de la mise en danger des habitants et de la destruction de son habitation par le feu, à des sanctions pénales (amende forfaitaire de 135 € ou condamnation à 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé) et administratives (mise en demeure de faire) ainsi qu'à un malus sur le remboursement des assurances.

### Pour finir

Ces obligations sont trop rarement connues des personnes concernées et la prise de conscience n'arrive qu'après un événement tragique.

Cet article est là pour vous rappeler que, en tant que propriétaire, vous êtes aussi un gardien du patrimoine pylatais face au risque incendie. Vous avez un rôle à jouer pour que ce que nous avons collectivement vécu en cet été 2022 ne se reproduise pas de sitôt !

**Pierre Gauthier**

### OLD au Pyla : où en est on ?

Après une réunion publique tenue à La Teste le cinq avril, au cours de laquelle les obligations légales ont été rappelées, une certaine agitation a saisi les Pylatais, enfin convaincus que oui, c'était bien à eux d'aller débroussailler chez leur voisin. La date butoir pour les opérations - le 31 mai ! - ne laissait guère non plus le temps de se retourner.

On se mit cependant à la recherche d'entreprises ad hoc, et le débroussaillage commença. Dans certaines rues, comme avenue de l'Ermitage, on mutualisa les opérations ; ailleurs, le propriétaire des bois intervint lui-même. L'un dans l'autre, les choses avancent.

Un cas cependant reste épineux : celui du boulevard de l'Atlantique et de l'avenue des Alizés, côté impair. Ces maisons en effet surplombent la dune, très raide à ces

endroits, et difficile d'accès, rendant les opérations difficiles et coûteuses, dans un secteur en mal d'entretien depuis longtemps. Une dizaine de propriétaires, cependant, à l'initiative d'un de nos adhérents, mutualisa les moyens et fit procéder à ce difficile débroussaillage.

Le Conservatoire du Littoral, propriétaire de ces terrains, interrogés sur l'aide qu'il pourrait éventuellement apporter aux opérations, répondit au bout d'un mois en autorisant gracieusement les résidents à procéder aux travaux, en en rappelant les détails, et en demandant la réalisation d'un reportage photo, pour pouvoir vérifier que tout avait été bien fait....

Voir aussi <https://www.latestedebuch.fr/viepratique/protectionde-la-populationet-des-biens/obligations-legales-de-debroussaillage-old/>



## Patrimoine

### Jeanne Lanvin, pionnière du Pyla Sylvie Rojon-Kern

En 1927, Jeanne Marie LANVIN, qui était née le premier janvier 1867 rue Mazarine, quartier alors populaire de Paris, constitue une société anonyme, au capital de quinze millions de francs, qui abrite ses nombreuses possessions immobilières. À cela, constituant la société du Figuier, s'ajoutent trois maisons privées au Pyla sur mer (Rayon d'Or, Clair de lune et Mar y Luna) et un terrain dans la forêt à Pilat Plage.

Dans les années 20, la haute couture parisienne représente 15% des exportations françaises et pèse 2,5 milliards de chiffre d'affaire annuel. La maison LANVIN est parmi les toutes premières entreprises de haute couture de notre pays, et explique la fortune de sa propriétaire. Pourtant, cette femme richissime, vient d'un milieu plus que modeste...

Quand elle naît à Paris, la première d'une nombreuse famille (11 enfants) leur grand-père est le chef incontesté de la tribu. Jacques Firmin LANVIN est ouvrier typographe, un emploi respecté, car il sait lire et écrire. Il a également une conscience politique dont Jeanne gardera quelques principes : il est socialiste. Elle, qui sera un jour chef d'entreprise et commandera à plusieurs centaines d'ouvriers et employés, sera toujours à l'écoute de son personnel.

Le père de Jeanne, Bernard Constantin LANVIN n'est bon à rien. Il est officiellement employé de presse, mais surtout il boit et se montre souvent colérique. Quant à la mère de Jeanne, elle est couturière. En fait, toute la famille habite et gravite dans l'orbite du grand-père et de ses amis : Proudhon, et Eugène Varlin, qui jouera un rôle important durant la Commune. Mais surtout, Jacques Firmin LANVIN est un ami de Victor Hugo. En effet, son épouse, la grand-mère de Jeanne, est une amie de Juliette Drouet. Les deux femmes ont le même âge et s'entendent à merveille. Quand Juliette devient la maîtresse de Victor Hugo, l'écrivain aide financièrement Jacques Firmin et son épouse, et Juliette a souvent recours à LANVIN. Ainsi, c'est lui qui va au mont-de-piété engager les bijoux de la jeune femme quand l'argent manque, car le grand écrivain est plutôt pingre. En 1851, c'est Jacques Firmin LANVIN qui, par l'intermédiaire de Juliette va donner à l'écrivain recherché par la police son passeport d'ouvrier typographe, afin qu'il puisse se réfugier en Belgique puis en Angleterre. Le grand homme restera

reconnaissant à vie envers la famille et l'aidera à de nombreuses reprises.

Comme souvent dans les grandes familles, la fille aînée s'occupe des petits : sa mère, lingère et couturière, travaille le plus souvent à l'extérieur. Néanmoins, Jeanne sait lire et écrire grâce à ses père et grand-père, et sa mère lui a appris la couture, métier naturel des filles du peuple.



Très jeune, Jeanne collectionne les images de mode qu'elle réussit à se procurer et à treize ans, on la place chez une chapelière de la rue du Faubourg Saint Honoré : l'atelier confectionne les chapeaux et elle les livre à domicile.

À seize ans elle devient garnisseuse de chapeaux. Elle fera ainsi plusieurs autres maisons, et comprend très vite que chaque cliente veut son chapeau personnalisé, s'accordant à son caractère ou à l'événement du moment. Durant les périodes creuses, Jeanne part en Espagne, à Barcelone ou Madrid, avec l'autorisation de ses parents, et exporte le savoir-faire parisien. Elle y apprend également l'espagnol auprès des riches Sud-Américains, qui constitueront plus tard une partie de sa clientèle.



Enfin à vingt-deux ans, en 1889, elle se lance dans l'inconnu et crée son propre atelier dans un entresol de la rue Boissy d'Anglas. En 1893, elle arrive au 22, rue du Faubourg Saint-Honoré, qui sera son adresse définitive. Une partie de sa clientèle l'a suivie, et à partir de 1889, c'est elle seule qui fera vivre ses frères et sœurs. Les premiers seront représentants ou livreurs dans l'entreprise et sa petite sœur deviendra par la suite, sa collaboratrice la plus proche.

Elle s'entourera uniquement des gens de sa famille, et on trouvera des LANVIN dans tous les postes importants de l'entreprise, notamment ses belle-sœurs, ses nièces, mais également un frère qui dirigera la boutique de Cannes.

En 1895, Jeanne a largement coiffé Ste Catherine. Quoique intéressée par les idées féministes, et plutôt solitaire, elle désire se marier et fonder une famille. C'est sa petite sœur Marie Alix qui va lui trouver, sans le faire exprès, l'oiseau rare. Elle rencontre à Longchamp, où sa jeune sœur l'a entraînée, Emilio Santi di Pietro, un noble italien de Sienne. C'est sans doute la première fois qu'on regarde Jeanne comme une femme, elle qui est plutôt timide et introvertie. Emilio est un authentique aristocrate, mais sa mère était une simple marchande de fleurs et le jeune homme est un tout petit fonctionnaire à Paris.

## Jeanne Lanvin, pionnière du Pyla - suite

Il n'a qu'un nom prestigieux : aucune fortune. Qu'importe, Jeanne a de l'argent pour deux et ils se marient le 20 février 1896. Emilio continue son travail de petit fonctionnaire au grand soulagement de son épouse qui ne se souciait pas de l'intégrer dans sa société où il aurait eu la mainmise sur toute la maison, en tant qu'époux légitime. Dix-huit mois plus tard naît Marguerite dans l'appartement familial au dessus de la boutique du 22 faubourg St Honoré.

L'arrivée de cette petite fille, qui restera unique, va bouleverser la vie de sa maman à plus d'un titre. En effet, de chapelière qu'elle était, elle va se transformer en couturière. Car désormais elle va habiller sa fille comme la poupée qu'elle n'avait jamais eue durant sa propre enfance. Jeanne fait construire une villa au Vésinet. Toute la famille s'y retrouve, les frères et leurs épouses ainsi que Marie Alix, devenue madame Gaumont et dont le mari, comptable, a été aussitôt engagé par sa belle sœur. Les dimanches au Vésinet deviennent un rituel pour toute la famille.

Marguerite a été inscrite dans le cours privé le plus chic du 8e arrondissement et sa mère invente de nouvelles tenues pour la petite fille. Les mères de famille de l'école vont très vite s'adresser à elle pour leurs propres filles. Ainsi Jeanne va imaginer la couture pour enfants, pratique, avec des vêtements adaptés à leurs jeux. Très vite, la petite fille s'avérera être une excellente pianiste (elle sera l'élève de Marguerite Long), et possédera toute sa vie, une jolie voix.

En 1903, Jeanne se sépare d'Emilio au bout de six ans de mariage. Marguerite ne reverra jamais son père. Redevenue libre, Jeanne prend son destin et sa vie en main, comme un homme. Après les chapeaux, et les vêtements pour enfants et adolescentes, Jeanne travaille pour les femmes. Sa fille et la fille de Marie Alix, Marianne Gaumont, servent de mannequins pour les créations.

À la veille de la guerre de 14, il y a, en plus du département couture pour enfant et femme, un département lingerie, un pour la fourrure et un pour les robes de mariée.

La vie de Jeanne tournant exclusivement autour de Marguerite, c'est cette fleur qui deviendra le logo de toutes les pièces sorties de l'atelier. Quand un des parfums de la maison sera créé en 1927, Marguerite le baptise « Arpège » en référence à son univers musical. Là encore, le flacon sera orné d'une gravure représentant une femme et sa fille main dans la main, dansant une ronde, dans un style très art déco. Ce dessin proviendrait d'une photo représentant Jeanne et

Marguerite faisant une ronde lors d'un bal costumé. Le flacon noir et or dessiné par Paul Iribe est de forme résolument féminine avec ses lignes amples et courbes. Cinq autres fragrances suivront.

Cette créatrice va très vite comprendre que ses modèles se diffuseront et se populariseront plus vite grâce au support photographique. Paul Nadar, fils de Félix, immortalise les tenues, et les photos arriveront jusqu'aux États Unis, où le magazine de mode américain nouvellement créé, Vogue, va apporter d'autres clientes étrangères à l'entreprise. La fréquentation par Jeanne du tout Paris va également lui permettre de relever de nouveaux défis. Ainsi en 1903, Edmond Rostand lui commande son habit d'académicien. Elle en taillera 60 au total pour Paul Valéry, Jean Cocteau, François Mauriac et Paul Claudel entre autres.

Elle dessine de nombreux costumes pour les besoins des créations théâtrales à Paris, en tout 300 modèles. C'est une bonne publicité pour la maison LANVIN, car les vedettes féminines viennent s'habiller dans la vie chez la même couturière, diffusant ainsi ses tenues dans toute la ville. Sarah Bernhardt, Réjane, Jeanne Granier ou Valentine Tessier la feront donc connaître. Jeanne LANVIN créera ainsi tous les costumes des pièces de Giraudoux montées par Louis Jouvet : Siegfried en 1928, Amphitryon 38 en 1929. Elle sera amenée à beaucoup fréquenter le couple Guitry et Yvonne Printemps, habillant celle-ci à la ville comme à la scène et devenant une de ses fidèles amies.

Après la guerre, elle ajoute une nouvelle gamme de vêtements à celles déjà existantes : le vêtement de sport, ski et nautisme.

En 1924, Marguerite, après un premier mariage de courte durée avec un neveu de Clémenceau, épouse Jean de Polignac, propriétaire des champagnes Pommery. Après la grande bourgeoisie, Marguerite entre dans la noblesse, sa mère avec elle. Jeanne en cadeau de mariage offre au jeune couple une aile de l'hôtel particulier qu'elle vient de faire construire dans le 7e et une villa à Antibes.

L'après-guerre est aussi marquée par l'arrivée d'une nouvelle génération à la direction de la société LANVIN dont celle d'Yves LANVIN, qui, ayant fait une école de chimie, est propulsé par sa tante au service des parfums, qu'il va considérablement développer. Jeanne le soutient car elle a très vite compris que des flacons LANVIN se vendront toujours mieux et en plus grande quantité qu'un vêtement de la même marque, beaucoup plus cher. Un autre neveu Maurice LANVIN dirige le département homme à partir de 1926.





## Jeanne Lanvin, pionnière du Pyla - suite

C'est également dans ces années 20 que le style LANVIN s'affirme. Il se caractérise essentiellement par un travail sur les manches et les épaules, celles-ci étant toujours ornées de broderies par Lesage, un incontournable de la maison. On y retrouve les mêmes tissus tant appréciés par Jeanne : baptistes et mousselines du nord de la France, toiles et cotons de l'ouest, soieries et velours de Lyon ou du midi, dentelles de Calais.



Jeanne trouve des sources d'inspiration multiples dans l'histoire, le folklore ou même l'ethnographie. Ainsi l'Egypte antique qu'elle découvre avec son second mari, Xavier Melet, diplomate, épousé en 1907, et l'Italie. Jeanne est fascinée par la couleur et notamment un bleu très particulier tirant sur le mauve.

Entre les deux guerres, le cinéma occupera beaucoup Jeanne : c'est un des métiers où la femme moderne, l'actrice, s'impose. Jeanne avec ses idées féministes, va travailler sur le *Napoléon* d'Abel Gance (dans lequel Annabella débute), mais également sur *Les enfants du paradis* où Arletty, ancien mannequin de sa maison de couture, exhibe ses robes.

L'exposition universelle de 1937 marque le sommet de sa carrière. Elle y a son propre pavillon et fait partie du jury qui décerne les récompenses à l'issue de l'événement.

En 1939, elle a 72 ans, et fera donc face, d'abord aux restrictions, conséquences de la guerre, puis au manque d'effectif du fait des lois antisémites qui diminuent de moitié le nombre d'ouvriers et de sous-traitants dans la couture. Elle se résigne à utiliser des matériaux bon marché comme la rayonne ou la viscose, et simplifie à l'extrême les modèles, tout en restant chic. Les tenues ont un aspect plutôt militaire et pratique avec de nombreuses poches et les couleurs tournent souvent autour du bleu, blanc, rouge, une façon comme une autre de rester patriote...

Jeanne meurt à 78 ans, le 8 juillet 1946, dans son hôtel de la rue Barbet de Jouy, aux côtés de sa fille, veuve depuis 1943.

Marguerite, dite Marie Blanche de Polignac se trouve propulsée à la tête de la maison de couture, fonction à laquelle elle n'entend rien. Heureusement, un de ses cousins, Jean Gaumont LANVIN a été mis en place par Jeanne comme directeur, avant sa mort. En 1958, à la mort de Marie Blanche, c'est son neveu par alliance Louis de Polignac, qui va s'entendre avec Yves LANVIN, l'ancien directeur des parfums, afin de partager la fortune familiale : à Yves LANVIN la maison de couture et à Louis de Polignac l'hôtel particulier qui sera détruit en 1963. Il fit don à l'État de la chambre, du boudoir et de la salle de bain de Jeanne LANVIN dessinés par Rateau et tendus du célèbre bleu LANVIN. On peut toujours les voir au musée des arts décoratifs de Paris.

Jeanne a toujours eu peur de manquer. C'est moins par attachement que pour spéculer, qu'elle s'intéresse au Pyla.

Ce sont des clientes et peut-être même son amie Yvonne Printemps, qui lui parlent de cette nouvelle station balnéaire à la mode entre les deux guerres. Elle acquiert dans les années 20, des terrains en bord de mer où elle va faire construire trois villas: Mar y Luna et Clair de Lune le long du rivage côté bassin et Rayon d'or côté boulevard de l'Océan (emplacements du 82-84-86 boulevard de l'Océan, toutes trois mitoyennes du club de voile).

En 1929, sur un terrain qu'elle possédait dans la forêt de Pilat Plage, elle fera bâtir par Louis Gaume deux maisons voisines: Ferdea churria (plus vraisemblablement Berdea churia signifiant vert et blanc) et Gorria churria (churia avec un seul r signifiant blanc, donc ici rouge et blanc). Les deux villas sont situées au 20-22 avenue de la Forêt. Jeanne les avait fait construire pour elle-même et pour sa sœur Marie Alix et son mari Jean Gaumont, le comptable de la maison LANVIN. Les deux familles y ont sans doute séjourné au tout début des années 30, avec le désir pour les deux sœurs de recréer l'atmosphère des après-midis au Vésinet, dont elles avaient gardé la nostalgie. Mais en 1934, Marie Alix meurt brusquement et Jeanne ne remettra plus les pieds au Pyla. Néanmoins, elle conservera les cinq maisons qu'elle louait chaque année.

Clair de lune et Mar y luna le long de la plage, possédaient en commun une annexe célebrissime, sur leur perré : un bateau en ciment armé. Ce bateau comportait des petites pièces éclairées par des hublots et une terrasse sur son roof, agrémentée, à une certaine époque, d'une pergola. Un escalier extérieur permettait d'y accéder. Le bateau ne contenait qu'une chambre et une salle de bain et n'était pas destiné à un séjour permanent. La construction servait plutôt d'annexe pour l'une ou l'autre des deux villas.

Ce bateau en ciment que tout le monde voyait depuis la plage en contrebas, avait d'ailleurs été baptisé ironiquement l'Ouragan. Mais il ne survécut pas longtemps. Après sa réquisition par les Allemands en 1940, en ruine, il sera détruit dans les années 60. Quant aux trois maisons de Jeanne, de style Art Déco, elles ont disparu toutes les trois. Les deux villas de l'avenue de la Forêt sont des maisons Gaume de type basco-landais classique.

Notons que les familles Gaumont et LANVIN ne cesseront de fréquenter notre station après sa disparition et on les retrouvera tout au long des pages de la chronique mondaine, pendant de nombreuses années encore.

Yvonne Printemps fut une des vedettes qui utilisera une des maisons face à l'océan ainsi que l'Ouragan avec sa terrasse, dominant le bassin. Après sa rencontre avec l'acteur Pierre Fresnay et son divorce retentissant d'avec Sacha Guitry en 1932, elle trouve au Pyla le calme dont elle a besoin, loin des journalistes.

## Patrimoine

### Etche Haurrena : souvenirs d'enfance Dominique Dayau

L'histoire de mes grands-parents paternels est celle des gens de petites conditions mais de réelle hauteur de vue. Ils vénéraient leurs patrons. Ma grand-mère, couturière, fut bien plus tard gardienne chez une des grandes familles du Pilat, les Goldet, et mon grand-père, André, fut menuisier chez Louis Gaume dès la première heure, poussant la fidélité jusqu'à mourir la même année que lui, alors que j'avais quatre ans.

C'était la fin des Trente glorieuses, fastes années de croissance économique qui avaient suivi la deuxième guerre mondiale et s'étaient poursuivies jusqu'aux chocs pétroliers, lesquels avaient sonné leur glas et avec elles la nostalgie d'une époque. Personnellement, je regardais ça avec les lunettes roses de l'enfance, en allant retrouver cette grand-mère paternelle, Marguerite, dans son immense domaine du Pilat. Mamie Guiguitte comme on la surnommait affectueusement était une brave femme de caractère, coriace au labeur, une vraie parisienne, fille d'un Paul Selvy, capitaine de cavalerie, officier de la légion d'honneur. Elevée dans une stricte discipline, à la dure, elle a pourtant toujours gardé jusqu'à la fin de sa vie une jeunesse d'esprit et un entrain communicatif, en dépit des aléas de l'existence, ce qui en fit la confidente ou la conseillère de nombreux jeunes gens de diverses strates sociales. C'était aussi une mamie gâteau au propre comme au figuré. Dans sa jeunesse elle avait été une habile ouvrière confectionneuse dans un atelier de renom et elle connaissait la mode et les tissus sur le bout des doigts. En retraite Paul Selvy fut le régisseur du Château d'Aubigny à Montbazou (37), domaine du célèbre parfumeur parisien François Coty où ma grand-mère apprit toutes les facettes du métier de domestique et acquit des références.

Enfant, puis adolescent j'étais tout le temps fourré chez ma grand-mère qui occupait à l'année le pavillon des gardiens, lequel bordait le boulevard de l'Océan. Hormis l'été et quelques jours fériés où les patrons étaient présents, je profitais de l'immense domaine qui voisinait paisiblement avec celui des Monbrison et celui des Rothschild dont la Gentilhommière, ancienne nursery de chevaux, avec sa tour ronde, avait un charme fou et semblait surgie d'un conte de fée. Le virage Rothschild comme on appelait le secteur.

Certains week-ends les gardiens de ces trois propriétés se recevaient et la visite de leurs pavillons respectifs était l'occasion de ripailles et de découvertes de nouveaux lieux enchanteurs. L'hiver, l'imposante cheminée de la Gentilhommière refoulait et le père Etcheber s'en allait pendre en haut du conduit la partie haute d'une bouteille de champagne, en entonnoir renversé, pour en améliorer le tirage.

Mes séjours réguliers au Pilat me permettaient de jouer à cache-cache avec ma sœur au



milieu des bosquets d'arbousiers et de chênes, des massifs de pittosporums et de tamaris, tout autour de la villa Etche Haurrena. Nous gambadions d'une pelouse à l'autre, jouions à la pétanque ou au croquet sur le terrain aménagé en lisière du hangar du marin, et nous pouissions plus loin dans le parc avec un ballon jusqu'à la Rallonge, villa plus récente, occupée par monsieur et madame R.

Elle, madame R, était une dame de haute taille, qui me paraissait extrêmement belle, mais avec un charme suranné. Le parc permettait d'accéder par un escalier en bois qui sentait le Crésyl aux perrés défendant vaillamment la place contre les vagues de la marée montante. A l'extrémité de ces perrés se dressait l'un de ces cabanons qui permettent de remiser fauteuils, tables, coussins et matelas de plage. J'allais me blottir sous son avant-toit, par temps de pluie pour observer au-dessus de la plage déserte, dans le silence à peine interrompu par le clapot des vagues et quelques rafales de vent, les mouettes qui planaient plutôt qu'elles ne volaient.

Mais cette liberté que procure l'insouciance de l'enfance avait un prix. Souvent, il fallait aider la grand-mère dans ses diverses tâches ménagères à la villa. On appelait Etche Haurrena ainsi, « la villa », comme pour mieux la différencier des Communs ou de la Rallonge. La villa était immense et ses quatre façades imposantes étaient percées de larges fenêtres et de baies vitrées énormes qu'il fallait astiquer avec minutie et énergie, dès le pollen enfui. Certaines n'étaient accessibles qu'au moyen de grandes échelles doubles rendant l'exercice périlleux.

Il y avait les terrasses moussues et glissantes qu'on devait frotter à la javel, dalle après dalle, pour enlever le vert du joli rouge orangé, avant de les laver à la lessive et de les rincer à pleine eau. Même punition avec les bancs de jardin en bois peints en blanc qui reflourissaient en même temps que les pâquerettes et les hortensias au bord des gazons à l'herbe tendre. Comme il y avait des portes partout, il y avait des clés pour chacune et ma grand-mère se trimbait toujours avec un imposant trousseau cliquetant telle un garde-chiourme dont j'étais le forçat, embarqué dans la même galère.





## Etche Haurrena : souvenirs d'enfance Dominique Dayau

À l'intérieur, la bâtisse était douillettement meublée comme le sont toutes ces résidences de vacances cossues. Salons, salle à manger, fumoir, tables de jeux, il fallait tout ouvrir, aérer pour chasser l'odeur de renfermé et l'humidité des mois d'hiver, dépoussiérer les meubles, chasser les araignées et leurs toiles des abat-jours et des épais rideaux. Il y avait de lourds tapis à sortir, étendre sur un fil costaud et à battre comme plâtre. Parfois sous l'un d'eux, on trouvait un billet de banque placé là pour vérifier si le ménage était réellement fait ! Il fallait que ça pue le propre ! Que ça fleure bon la cire et le plumeau.

A l'étage, j'aidais à récurer l'émail des baignoires de salles de bains aux jolis robinets fin de siècle, à plier les draps dans une lingerie aussi spacieuse que les chambres, à pister la panier de gros linge à l'affût du moindre accroc à repriser.

On accédait aux sous-sols par un escalier extérieur très raide. Contrairement aux parquets des niveaux supérieurs, le sol était carrelé et les espaces relativement sombres en journée, la lumière ne filtrant que par des soupiroux et des fenestrons. Ce sont ces lieux qui m'impressionnaient le plus. Il y avait dans la salle capitulaire de grandes tables en bois, et, pendus aux murs ou patientant sur de solides étagères tous les ustensiles et matériels dont pouvait rêver la brigade d'un grand chef cuisinier : casseroles, poêles, poêlons, chaudrons, coquemars, fours de campagne, grils, sauteuses, lèche-frites, cuisinières, poissonnières, bassines, moules à pâtisserie, cruches de cuivre, couteaux d'ogre et jusqu'au gigantesque hachoir à viande à manivelle. Des décors semblables à ceux qu'on retrouve dans le film *Les Vestiges du jour* ou dans la série *Downton Abbey*, où évoluent d'aristocrates employés aux façons pleines de réserve, affectant cet air de déférence qui distingue au premier coup d'œil les gens des bonnes maisons.

Dans les couloirs menant à la chaudière et au tas de charbon, des placards ouvraient sur de solides remonte-plats dont les cordes et poulies permettaient de hisser aux étages les plateaux de nourriture. Au-dessus des ouvertures, un tableau de sonnettes déclenchait le signal de départ des plats vers telle ou telle destination. Vous auriez vu l'agitation à l'office, les jours fastes de réception ! On allumait tous les éclairages pour mieux voir étinceler les cuivres et l'argenterie, et c'était un gai tapage de vaisselle qui démarrait, chaque soldat de la valetaille ayant sa charge propre et ses tâches bien définies. Des garçons-livreurs aux petits yeux fureteurs couraient dans tous les sens avec leurs cagettes de légumes ou de fruits frais, de volailles ou de viandes, de fromages, aussitôt réceptionnées par une escouade de petites mains, que ça faisait de la coûtance, toute cette victuaille, à ce qui se murmurait ! Et pas question d'être à tu et à toi avec les commerçants ou de faire danser l'anse du panier en grugeant les patrons, car Marguerite veillait sur les finances, inspectait les quantités de marchandise et vérifiait les stocks de nourriture entreposés dans la soullarde ou dans la chambre froide.

Le reste de l'année, mamie Guiguite traitait directement avec les artisans intervenant



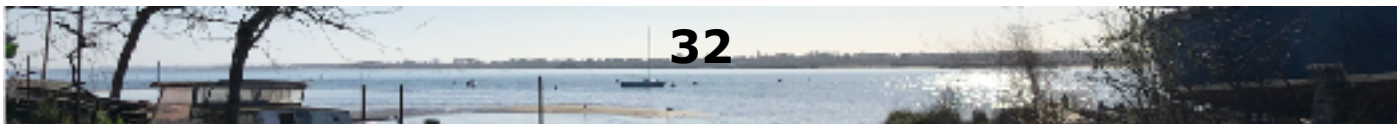
pour des chantiers de réfection ou des réparations et veillait au respect des délais, des prix établis sur devis et à la bonne exécution des travaux. Dans l'attente de l'intervention de quelque jardinier-paysagiste, envisagée par les patrons, l'entretien du parc n'échappait pas aux corvées. L'hiver finissant, après les tempêtes, nous ratissions les pelouses et nous enflammions les tas de feuilles, de branches et de pignes avant de sauter par-dessus les fumerons comme pour la Saint-Jean. Au printemps, nous brûlions les chenilles processionnaires aux poils urticants, leurs nids, avant de nous badigeonner de vinaigre pour soulager les démangeaisons dues à l'irruption de boutons sur tout le corps.

Souvent nous traversions la rue pour rejoindre les Communs et les corps de bâtiments constitués des écuries de la marquise, avec ses boxes, ses mangeoires en fer remplies de foin, des garages dont les rideaux roulants en fer étaient si durs à lever et des celliers et chambres de bonne situées à l'étage. Le long du couloir, l'été, quand je m'y aventurais, il m'arrivait de surprendre chez les filles de courtes conversations chuchotées, des rires, parfois des querelles vite étouffées. A la place de l'actuel court de tennis, il y avait aussi un jardin potager de sable noir où ma grand-mère réussissait à faire pousser des asperges, des salades et des tomates et, dès la fin mai, des fraises succulentes. Dans le fond, une garenne abritait des lapins qui venaient bouffer les légumes et qu'on attrapait parfois au collet.

Aux Communs, les patrons distribuaient en tapinois les gages aux bonnes et les bonnes à leur tour nous distribuaient des bouteilles de Schweppes ou de Pam-Pam et des échantillons publicitaires de Corn flakes Kellogg's, car nous étions chouchoutés. Les souvenirs s'estompent et les anciens ont disparus pour raviver notre mémoire mais il me souvient d'avoir croisé aux écuries Pierre Jonquères d'Oriola, champion du monde et champion olympique de saut d'obstacles et l'un de ses chevaux de légende, alors que d'autres étés nous repartîmes, ma sœur et moi, avec pour trophée la cocarde d'autres chevaux de courses, tout aussi gagnants, qui venaient le dimanche précédent de faire péter les cordes vocales de Léon Zitronne et qui transaient, je-ne-sais-pourquoi, par les stalles du Pilat.

J'ai pu admirer à l'occasion le travail du valet d'écurie qui étrille, brosse, bouchonne, éponge, peigne, ruiselle de sueur et souffle comme son cheval, qui nettoie ensuite les sols, évacue le crottin et la paille. Ah ! la merveilleuse propreté qui résultait de ses efforts et les attentions méticuleuses qui entouraient les précieuses bêtes.





## Etche Haurrena : souvenirs d'enfance Dominique Dayau

L'été, donc, les propriétés s'animaient et dans les bagages des familles et des enfants, c'était toute une domesticité parisienne qui s'en venait se mettre aux ordres de ma grand-mère qui devenait pour la saison la gouvernante du domaine. Elle aimait ça, Mamie Guiguite, prendre sa troupe en main. Employées de ménage, cuisinières, nurses, servantes, tout ce petit monde se mettait au service de la grande maison et de ses dépendances. Le marin ressortait la pinasse qui mouillait à un corps mort en face du rivage, parée à appareiller avec les mousses et leurs nounous anglaises vers le banc d'Arguin ou d'autres lointains couchants. Il y avait encore sur l'onde du ski nautique et de puissants canots à moteur qui croisaient les ailes blanches de frêles dériveurs. Des coupes prestigieuses étaient remises en jeu à l'occasion des régates du cercle de voile, des compétitions de golf, des courses à l'hippodrome du Béquet. La marquise, bermuda et vareuse, présidait aux cérémonies et ouvrait le bal. Les personnalités en villégiature se recevaient, se côtoyaient, animaient les garden-parties, alimentaient les chroniques mondaines du Bassin. Nous étions bien loin de l'Arcachonnerie bourgeoise bordelaise et encore plus des frasques et du bling bling du Cap-Ferret actuel. Nous étions dans l'entre-soi et la retenue, jusque dans les festivités.

Ce n'est qu'à l'âge de dix ans que j'ai appréhendé la différence de classes existant entre ces grandes familles de la finance et du pétrole, de la banque et de la politique et notre propre situation de sous-produit de la classe moyenne. L'âge où on trouve enfin curieux que les gens blasés du luxe et de la haute vie aient l'air de trouver un plaisir piquant à descendre jusqu'aux degrés les plus bas de l'échelle sociale pour vous saluer et prendre des nouvelles de votre petite personne. Pourtant ces patrons, comme on les appelait, avaient la délicatesse de ne pas nous la faire sentir, cette différence. Peut-être parce qu'ils avaient une certaine classe, justement, peut-être aussi parce qu'ils étaient en confiance, en vacances, en mode détente et que leurs exigences étaient souvent dans le non-dit. Il serait vexant pour eux de dire que nous faisons partie des meubles, mais je ne me suis jamais senti à l'aise quand ils étaient présents et qu'on m'obligeait à traverser leur territoire pour rejoindre la plage ou les perrés. J'avais soin de me tenir à distance, préférant me cantonner aux abords du logement de la gardienne et du petit coin de forêt attenant qui nous appartenait et où nous attendaient une balançoire rudimentaire et une corde de Tarzan.

La douairière était une vieille dame très gentille avec nous et ma grand-mère l'adorait. Elles se racontaient probablement des histoires de veuves et de grands-mères et se faisaient des confidences tout en révisant les plans de tables, les dépenses diverses et le programme des réjouissances à venir. Quand elle prenait ses quartiers au Pilat, nous allions la saluer respectueusement et elle m'impressionnait toujours un peu par sa prestance, et ce bien qu'elle ait toujours eu un petit mot charmant pour chacun. Je la revois encore, alanguie et si pâle, dans la tiédeur embaumée des coussins de son fauteuil en osier. J'étais



loin de me douter qu'elle était une riche héritière de la famille d'industriels. Je lui préférais, pour ma part, je le confesse, sa petite fille, exactement mon âge, avec qui j'eus le plaisir parfois de nager et de jouer au ballon dans l'eau, à l'heure où les sens s'éveillent, et dont le papa était un héros de guerre.

Au fil des années, de quarante ans de bons et loyaux services, ma grand-mère faisait réellement partie de cette grande famille, au point d'être invitée régulièrement, hors saison, dans ses demeures parisiennes où elle était à son tour servie comme une reine durant ses séjours. A son retour, elle nous racontait quelques épisodes de la saga familiale, les beaux mariages, les événements marquants qui auraient pu figurer dans les échos mondains de la presse à sensation avant que celle-ci sombrât dans sa piètre version people.

Dans les années Giscard, nous aperçûmes aux abords de la villa, Claude Pierre Brossolette, secrétaire général de l'Elysée ou le général Marcel Bigeard partant faire son footing dans un vieux survêtement bleu ciel de simple bidasse avant d'endosser le costume plus habillé de secrétaire d'état auprès du ministre de la défense.

Mon dernier souvenir de cette carte postale enfantine est plus tardif. Pour mon mariage en septembre 1981, la marquise vint boire le champagne chez ma grand-mère, aux Abatilles, et en présence de mes parents, après les avoir félicités chaleureusement, elle offrit aux jeunes mariés un discret cadeau, preuve de son attachement à la famille Dayau.

*Né à Arcachon, Dominique Dayau a fait carrière dans la Police Judiciaire, avant de se tourner vers l'écriture, puisant dans les faits divers pour raconter des histoires de toutes sortes.*

*Son dernier roman, Un grain de sable dans la dune, mêle personnages de fiction et célébrités des années 30 sur le Bassin d'Arcachon.*





## Patrimoine

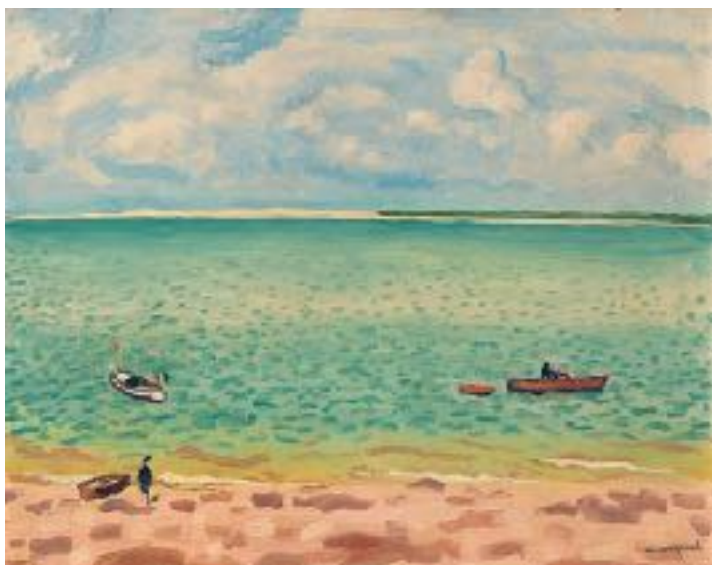
### Deux grands peintres au Pyla : Albert Marquet et Foujita

Si le Bassin d'Arcachon a beaucoup inspiré les peintres, et les inspire encore, deux artistes en particulier ont marqué le Pyla par leur passage et leurs oeuvres singulières.

Né en 1875 à Bordeaux, Albert Marquet était issu d'une modeste famille du Teich, où il passait ses vacances d'été à garder les vaches et à dessiner. Quelques-unes de ses oeuvres de jeunesse représentent le Pyla.



À l'été 1935, il loua avec son épouse Marcelle la villa Robinson, au début de l'allée du même nom. La villa, construite dans l'enclave « Gartieu » par M. et Mme Angla, est décrite ainsi : « Cette villa Robinson, merveilleusement aménagée, est embellie par un petit parc en étages, donnant vue sur la mer, dans une situation d'un pittoresque féerique, un « voir Naples et mourir ». Elle compte six chambres, salle à manger, cuisine, billard, chambre de bonne, cave ; et tout près, le second corps de bâtiment attenant à la villa aurait servi d'écuries – rendez-vous de



chasse – puis plus récemment (années 1940-50) de remise : hangar à bateaux, canoës, tentes. Il a été aménagé depuis. » La villa en 1935 aurait appartenu à Camille Becker, frère du cinéaste Jacques Becker (1906-1960)



Marcelle décrit ce séjour en ces termes : « Nous louâmes une maison dans les pins, qu'un petit escalier de bois reliait à la plage. Des bateaux à voile circulaient là du matin au soir sur une eau le plus souvent calme. À marée basse, une plus grande étendue de sable blond nous en séparait, mais si lumineux qu'il semblait fait pour mettre en valeur les jeux auxquels, pour notre enchantement, elle s'abandonnait. Des baigneurs, souvent des enfants, servaient sans s'en douter de modèles à Marquet, aussi des pêcheurs ».

Marquet peignit là des oeuvres lumineuses et marquées par le japonisme à la mode, Cézanne, et l'impressionnisme.

L'une d'entre elle, Jardin au Pyla, avec ses ganivelles, son ciel d'opale, et les troncs sombres de ses pins, est passé en vente pour la première fois chez Briscadieu à Bordeaux en 2021.



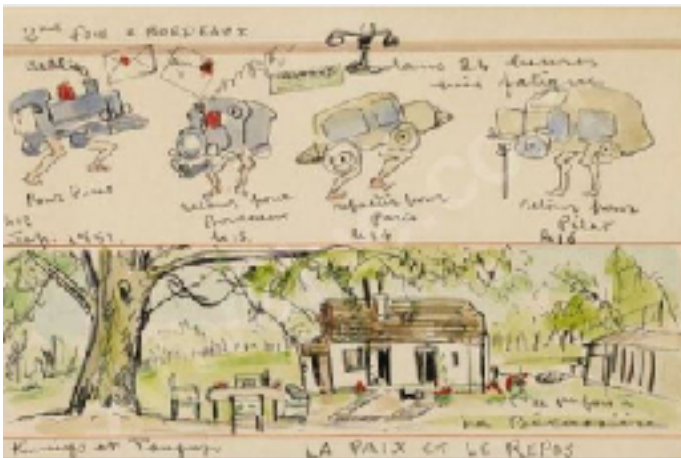


## Deux grands peintres au Pyla : Albert Marquet et Foujita



Elle a été vendue plus de deux fois son estimation. Pas si cher, pour un jardin au Pyla...

La rumeur publique murmure que l'œuvre aurait fait un retour aux sources....



Le séjour de Tsuguharu Foujita au Pyla ne se situe pas sous d'aussi heureux auspices, et n'est pas marqué par la même paix.

Né en 1886 à Tokyo, Foujita débarque à Paris dès 1913, adopte l'art moderne, et devient une star de l'école de Paris. Mais la guerre le renvoie au Japon, où il devient un défenseur du militarisme nippon.

Son ami Georges Grosjean, cependant, journaliste en voyage au Japon, plaide sa cause et lui obtient un visa pour la France, où il débarque en 1950.

Georges Grosjean est depuis 1946 propriétaire au Pyla, dans le quartier Seguin, d'une cabane, « La Bécassière »,

construite au début du siècle, où le peintre fera de nombreux séjours. Son épouse japonaise Kumiyo y retrouve une santé ébranlée par les épreuves de la guerre. Foujita y peint une série d'enfants à tête ronde, vêtus pauvrement.

Il orne les murs de la Bécassière de nombreuses fresques : l'une d'elle, intitulée « Bazoo », du nom du chien de la famille, nom donné aussi à l'annexe du bateau, a pu être découpée et conservée.

L'ancien propriétaire se souvient que lors d'une restauration de sa maison, faite de nombreuses petites pièces, il avait fait venir de Drouot un commissaire priseur qui avait conseillé de conserver cette « Maternité à la barque ». Une restauratrice spécialisée se chargea de son enlèvement, constatant au passage qu'elle recouvrait d'autres peintures sous-jacentes.



« Bazoo » fut ensuite vendue à Drouot.

Les autres peintures - une ancre de marine entourée d'une couronne de poissons, sur la cheminée, ne purent être préservées et ont hélas disparu lors des agrandissements de la maison.





## Le plan d'eau

### Le CVPM, joyau pylatais

Le Cercle de voile du Pyla sur Mer (CVPM) a été le compagnon et le témoin de l'histoire du Pyla.

Dès 1922, alors que le lotissement de Daniel Meller se dessine, la Société des Régates du Ferret, du Moulleau et du Pyla est créée pour promouvoir le yachting, à voile et à moteur. Daniel Meller est un des fondateurs. La première régates internationale se tient le 15 août 1924, et voit triompher un des Cupidon de 8 m de Philippe de Rothschild. C'est d'ailleurs la possibilité de faire concourir ses nombreux 8 m qui a attiré Philippe de Rothschild sur le Bassin d'Arcachon ; il emploie un skipper local, un des nombreux exemples d'interaction entre les nouveaux venus et les locaux.

C'est en effet la possibilité de pratiquer la voile qui a d'abord attiré sur les bords du Bassin les Rothschild et Monbrison. L'Avenir d'Arcachon se fait l'écho de ces courses auxquelles participe toute la bourgeoisie bordelaise, et qui sont suivies d'agapes à la Pergola, le restaurant local à la mode.

Le club que nous connaissons aujourd'hui est fondé en 1948, sur une décision du Conseil Municipal de La Teste, et basé au restaurant La Maloune. D'abord CVMP (Cercle de voile Moulleau-Pyla) il deviendra CVPM.

L'école de voile est créée par la mairie, en collaboration avec le syndicat d'initiative du Pyla et le CVMP, en 1961. Les jeunes gens de plus de quinze ans pourront s'initier à la voile au cours de stages de quelques jours. Le système s'est depuis étendu à tous les âges et à toutes les techniques.

La pratique de la voile se démocratise alors : le Pacific, pur produit local mis au point dans les années 40, est un dériveur lesté de 4,90 m, à faible tirant d'eau, très stable, construit par les chantiers Bonnin. Il est reconnaissable au poisson lune qui figure sur sa voile. On y monte à six, parfait pour les stagiaires du club qui bravent les éléments dès les vacances de Pâques. Toute la génération d'après guerre y fera ses armes, jusqu'aux années 60 et à l'arrivée de dériveurs plus légers et plus maniables.

Le club est représenté des origines à nos jours par ses membres dans des compétitions de haut niveau, nationales et internationales, et jusqu'aux Jeux Olympiques.

Le CVPM organisait chaque année au mois d'août le Gala de la Voile, grande soirée à la Corniche, animée par le légendaire Pierre Louis, où l'on remettait aux équipages les coupes qu'ils avaient gagnées et où l'on dansait sur les tubes de l'été. La coutume a disparu



dans les années 70.

Le CVPM étend peu à peu ses activités et son emprise, permettant à ses membres de disposer d'une place pour ranger leurs bateaux, et d'une mise à l'eau bétonnée depuis 2001. Il survit à la disparition de la plage et voit son club-house reconstruit en 1981 par l'architecte Xavier Huvelin (qui a réalisé la Chapelle Forestière). C'est un bâtiment discret, aux volumes simples, peu élevé, qui s'intègre parfaitement dans le paysage. Les activités du club se renforçant, un second bâtiment est construit à l'arrière pour les ateliers et vestiaires.

Depuis 1990, les scolaires de la commune se voient proposer une initiation à la voile, qui se développe tout au long de l'année et remporte un vif succès : goût des activités de plein air, initiation à un sport parfaitement écologique, apprentissage des marées, des courants, de la prudence et de la sécurité sont au programme pour tous les petits Testerins.

Un établissement proposant une restauration légère s'installe devant le club-house au début des années 2000. Des repas simples sont servis aux moniteurs, aux stagiaires et à leur famille, et aux membres du club, clientèle locale qui jouit pendant la journée de la vue sur la mer, sans être gênée par le va-et-vient des stagiaires, les instructions données par les moniteurs ou le ballet des dériveurs que l'on remonte et que l'on descend.

Ce sont donc aujourd'hui plusieurs générations de Pylatais et de Testerins qui se sont initiés place Meller à la voile sur tous les supports possibles, débutant sur les adorables Optimists que les annexes à moteurs entraînent au large à la queue-leu-leu, tels des couvées de canetons. Dériveurs de toutes tailles, catamarans, planche à voile, jusqu'au plus récent paddle, au wingfoil, planche à foil (un aileron immergé) et à aile gonflable, et au windfoil, planche à voile équipée d'un foil.

Les Pylatais se souviennent encore avec émotion de la remise des carnets de voile en fin de stage, du goûter qui suivait, et des raids du samedi avec pique nique sur le Banc d'Arguin, activité « commerciale » (!!!) mise hors la loi par le rigorisme écologiste.

Des dizaines de jeunes et moins jeunes continuent à s'initier à ce noble sport qu'est la voile chaque année et tout le long de l'année. S'il est un souhait partagé aujourd'hui par tous les Pylatais, c'est que ce club sportif ancré dans le territoire pylatais, familial, qui propose une activité écologique et, c'est le cas de le dire, dans le vent, puisse continuer à fonctionner pour les générations à venir.

## Le plan d'eau

### LA QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN D'ARCACHON : NOTRE PATRIMOINE À PRÉSERVER Alain Herzhaft

La première partie de cet article a paru dans notre Gazette d'hiver n° 49.

Notre association a été conviée, comme tous les acteurs importants concernés, à la restitution du diagnostic portant sur la qualité des eaux conchylicoles du Bassin d'Arcachon et au lancement des actions en faveur de la préservation du Bassin et de ses usages.

Avant de faire pour nos lecteurs, un résumé du travail effectué, il convient de rappeler que le bassin d'Arcachon, s'il est un joli lieu de baignade et d'activités marines, est avant tout un réservoir pour l'activité ostréicole qu'il est important de préserver. L'action des pouvoirs publics et organismes dédiés ne suffira pas si nos actions individuelles de préservation de ce magnifique patrimoine ne vont pas dans le même sens. Les capacités à produire les huîtres ont été divisées par 3 depuis 30 ans, le grammage moyen de l'huître est désormais de 55 g soit une huître N° 4, la marge coût de production/prix de vente pour les ostréiculteurs a été divisée par 2 et même s'ils ont trouvé une parade avec les dégustations, la situation sensible de cette activité qui est un des attraits principaux de notre région nécessite de notre part tous les efforts pour éviter de polluer nos huîtres et en préserver la qualité et la pérennité.

Fin 2020, les ostréiculteurs avaient alerté la Préfète de la Gironde sur les désordres causés à la filière à la suite des fortes pluies du printemps ; constat renforcé début 2021 où pour la première fois, la commercialisation des huîtres et des palourdes avait été interdite du fait de présence de norovirus dans les eaux du Bassin.

La Préfète a alors demandé à la DDTM d'organiser en mai 2021 une réunion entre tous les acteurs du territoire afin d'établir un profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles et de développer un programme d'actions.

La démarche s'est organisée autour du SIBA en lien étroit avec la DDTM.

Il existait déjà un important volume de données et d'expertises déjà disponibles qu'il convenait de réunir et d'analyser, ceci a permis de rendre un diagnostic dans un temps très court.

#### Le diagnostic

Il a été établi sur les voies d'entrée possible des contaminations et construit en 4 dossiers indépendants :

-*L'assainissement des eaux usées* : depuis les années 1960, le Bassin est préservé de tout rejet. Sur le bassin versant de

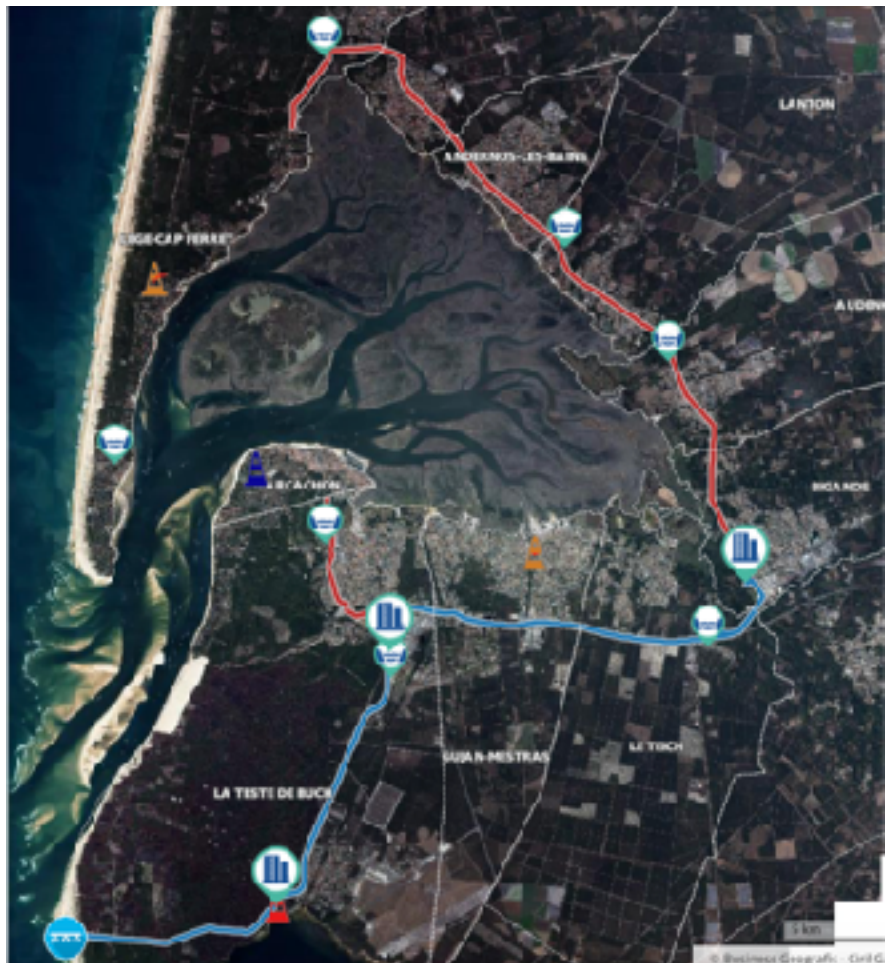


la Leyre, il convient d'améliorer les traitements sur les stations d'épuration et de sécuriser des postes de pompages situés en zones inondables et sensibles

-*L'assainissement des eaux pluviales* : Il convient de limiter l'impact d'un lessivage des sols imperméabilisés par ruissellement, source de contaminations chimiques et bactériologiques du milieu marin

-*Les pollutions diffuses* : celles en lien avec les activités maritimes et littorales autres que celles précitées, c'est l'ensemble des pollutions chimiques : composés azotés, métaux, plastiques, peintures de bateaux...

-*Les situations de crise* : Organisation de procédures opérantes pour traverser la crise lors d'événements météorologiques exceptionnels.





## LES ACTIONS POUR PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

Au regard du diagnostic établi et détaillé dans notre précédent article, des actions ont été menées ou sont en cours par le SIBA, la DDTM, la DDPP, le CRCAA, IFRAMER, le PNMB, le CAPENA et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Nous les détaillons ci-après :

**-Actions sur les aspects bactériologique et virologique** : par la mise en œuvre d'un traitement bactéricide en sortie des stations d'épuration, par la sécurisation des postes de pompage sensibles sur le réseau d'eaux usées, par la surveillance de la qualité bactériologique, par la sécurisation des processus d'alimentation en eau de mer propre (protection des malines contre les ruissellements, forages d'eau de mer), par la réduction des apports bactériologiques directs (sensibilisation au ramassage des déjections canines sur les plages et bordure de cours d'eau, information sur la présence de sanitaires publics et de récupérateurs d'eau usée des bateaux dans les ports)

**-Actions sur les aspects bactériologiques, virologiques et micropolluants** (y compris microplastiques) : améliorer l'entretien des fossés et des crastes sur les propriétés privées, faire respecter l'obligation d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, favoriser la régulation hydraulique sur l'amont des bassins versants en restaurant des zones humides, initier un schéma directeur sur la gestion des eaux pluviales sur le Val de l'Eyre.

**-Actions sur les micropolluants** : réaliser la synthèse des données acquises sur le cuivre, les pesticides, sur les HAP (Hydrocarbures qui proviennent de la combustion incomplète des matières organiques tels que carburant, bois, tabac...), suivre les impacts des incendies de juillet 2022, accompagner les professionnels et les usagers pour l'évolution des pratiques de carénage, rechercher des alternatives aux biocides dans les antifouling ou des pratiques ne nécessitant pas d'antifouling, accompagner les

agriculteurs dans le projet de réduction d'intrants, créer des aires de carénage dans les ports du Bassin et enfin définir et organiser les temps de crise en structurant la diffusion de l'information et les modalités d'intervention en cas de pollutions accidentelles créant des risques pour le Bassin

**-Actions d'amélioration des paramètres susceptibles d'influencer la vie de l'huître** : connaître et améliorer la disponibilité trophique, réhabiliter les zones productives et restaurer les vasières, suivre des projets expérimentaux de recolonisation des vasières par des herbiers de Zostère, adapter le schéma des structures d'élevage au milieu

**-Actions d'amélioration de la connaissance et de la protection des herbiers et Zostères** : étudier les effets des contaminants aquatiques sur la Zostère marine, étudier la présence et abondance de graines de Zostère naine, étudier l'impact des macro-algues sur les herbiers de Zostère, réaliser des semis des herbiers de Zostère naine, accompagner la transition vers des mouillages moins impactants, étudier les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats marins.

**-Actions d'amélioration de la connaissance des macrodéchets et de diminution de leur présence** : suivi des macrodéchets et des micropolluants sur les plages, suivi de la contamination des déchets, ramassage des déchets des cours d'eau du bassin versant, réduction de l'utilisation de matériaux plastiques et en général réduction de sources de déchets présents dans le périmètre du bassin d'Arcachon, recensement et enlèvement des navires abandonnés en mer et dans les ports

**-Action de sensibilisation de la population à la qualité de l'eau et à la biodiversité** : sensibilisation des scolaires et appel à la sensibilisation en général de la population des villes entourant le Bassin.

Cette dernière phrase démontre le rôle primordial que chaque individu a dans la préservation de ce patrimoine. Chaque geste compte.



## Le plan d'eau

### Banc d'Arguin : le rouleau compresseur

Sur les bancs de sable qui constituent le territoire de la RNN d'Arguin, le Banc d'Arguin et le Banc du Toulinguet, le rouleau compresseur de l'écologie punitive continue sa marche.

Ce n'est pourtant pas faute d'oppositions portées par les différents acteurs du Bassin d'Arcachon : plaisanciers, professionnels, associations et élus.

Ainsi le Plan de gestion 2022-2031, après avoir été rejeté en décembre 2021 lors de la réunion du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, a finalement été voté, après de nombreux débats, un an plus tard, alors que la nouvelle version était pratiquement identique à la première. François Deluga, président du PNM, dont ce fut une des dernières réunions, s'abstint lors du vote en remarquant qu'il ne voyait pas la différence entre ce projet et le précédent. Alors que le Conseil de Gestion compte 56 membres, 25 seulement votèrent pour le projet, 16 votèrent contre, 6 s'abstinrent.

On peut noter que cette mouture ne recueillit même pas l'adhésion du collège des associations de protection de la nature.

En réponse, la Caub'Arc (Confédération des utilisateurs du Bassin d'Arcachon) a écrit aux autorités concernées pour demander une **étude d'ancrage territorial** de la Réserve.

Une telle étude permet de mesurer « l'appropriation que s'en font les acteurs locaux et (les) efforts d'intégration réalisés par cette entité (...) processus (...) qui peut constituer un moyen d'évaluer le bon fonctionnement social d'une réserve. Cette mesure de l'appropriation par les acteurs locaux est également l'occasion de définir des objectifs et actions propres à améliorer l'ancrage de cette entité géographique. L'ancrage peut se mesurer à partir de l'analyse des perceptions, par les acteurs locaux, du rôle et de la place de cette entité au sein de son territoire ».

(<https://www.reserves-naturelles.org/actualites/l-ancrage-territorial-de-la-reserve-naturelle-nationale-du-bagnas#:~:text=.>)

Cette demande n'a pas reçu de réponse.

L'étape suivante dans la gestion de la RNN fut la délimitation des ZPI et des zones de mouillage. Notons que la partie sud du banc d'Arguin a perdu depuis quelques mois plus d'un km du fait de l'érosion : autant de possibilités d'accostage et de mouillages en moins. Le Toulinguet reste interdit de mouillage et d'accès.

La SEPANSO, de plus, s'avisa soudain de la présence de quelques pieds de zostères dans la conche dite « conche sud », ou « conche des ostréiculteurs », qui sert d'abri à de nombreux plaisanciers. La présence de ces herbes marines,

qui ne date pas d'hier, témoigne de leur indifférence à la fréquentation des humains et de leurs bateaux.



La SEPANSO cependant demanda une extension de la ZPI jusqu'au milieu de cette conche, réduisant encore le mouillage, à cet endroit le plus sûr des bancs de sable. Grands seigneurs, ils autorisent cependant l'accostage et l'ancre sur le sable.

Le projet lors de sa présentation a suscité de vives réactions auprès de toutes les parties en présence : de nouvelles associations, dont l'importante PALCF (Protection et Aménagement de Lège Cap Ferret) se sont jointes à l'opposition à toutes ces mesures restrictives.

À leur annonce, quatre représentants de la Caub'Arc et des associations alliées, portant la voix des professionnels, des plaisanciers, des pêcheurs, des kite surfeurs, et des habitants du Bassin, demandèrent à rencontrer le sous-préfet Ronan Léaustic pour discuter de cette nouvelle définition de la ZPI, et demander un moratoire d'un an sur l'application du nouveau Plan de Gestion. Un certain nombre de garanties étaient proposées en échange : notamment l'assurance que les associations communiqueraient avec leurs adhérents pour encourager les bonnes pratiques à mettre en oeuvre sur les bancs de sable. Ils furent écoutés poliment. Lors de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve, il ne fut même pas question de ces propositions et les nouvelles mesures furent votées sans état d'âme.

Le projet fut ensuite examiné au Conseil de Gestion du PNM, où on posa aux membres présents la question suivante : Êtes vous ou non favorable à l'accès à la Conche Sud, au beachage pour la saison 2023, et à porter attention aux zostères présentes ?

Présentée sous cette forme, excluant logiquement la possibilité de répondre « non », la proposition fut votée, avec seulement cinq abstentions, dont celles du SIBA et celles des mairies de La Teste et d'Arcachon.

Pascal Bérillon, qui représentait la Teste de Buch, fit la déclaration suivante :

*« Voici qu'en dépit des avis exprimés, ce projet d'arrêté relance la guerre du banc d'Arguin.*

*Ce projet risque de faire voler en éclats la cohabitation des usages*

*Ce projet porte atteinte aux traditions*

*Ce projet ravive des tensions qui s'étaient apaisées*

*Trop interdire n'est pas efficace.*

*A vouloir tout interdire, où nous arrêterons-nous ? la nature a horreur du vide. Tant que nous y sommes, ce serait comme fermer aussi la dune et les plages et bien entendu, la faune et la flore y prendraient leur place.*



### Banc d'Arguin : le rouleau compresseur (suite)

*Et encore, les sternes Caugek ont fui le banc d'Arguin depuis que son accès est restreint ! cela pose question.*

*Les élus d'Arcachon et de La Teste, le SIBA, les associations, les professionnels du nautisme demandent de ne pas interdire l'ancrage dans la conche sud et encore moins de le sanctionner. L'enjeu est économique, l'enjeu est sociétal. Si on interdit tout à cause d'herbes ou de zoostères, c'est toute une filière qui est menacée, ce sont des emplois menacés. Notre bassin a assez souffert l'été dernier. Ne rallumons pas ce feu. Fixons-le ensemble et tout de suite.*

*Des outils existent et sont à promouvoir : charte signée de la filière nautique, information des plaisanciers. Pédagogie, concertation, communication. Conservons les équilibres. Ils sont fragiles. Nous devons réagir.*

*Nous prenons acte de vos avancées, mais nous ne les cautionnons pas entièrement. Nous nous abstenons ».*

L'arrêté et les conditions de sa publication font l'objet d'un recours gracieux de la Caub'Arc.

### Communication

Le nouveau conservateur de la RNN, issu du PNM, utilise largement les réseaux sociaux et la presse pour dénoncer les déprédations des visiteurs, avec leurs cerfs-volants et parasols. Ainsi le passage d'un kite surf en janvier, occasionnant l'envol d'oiseaux alors présents sur une partie des bancs de sable, a été documenté sur Facebook, et repris dans la presse : nul ne mentionne cependant le comptage du lendemain qui dénombrait des centaines d'oiseaux de toutes sortes.

Ces lamentations trouvent des échos chez les journalistes : dans un article du Figaro daté du 1er juin, le journaliste reproduit un tableau apocalyptique des dimanches sur les bancs de sable, avec bateaux à touche-touche, évènements de toutes sortes et tournages de films pornos. L'antenne fut reprise par d'autres organes de presse.

Certes, le banc d'Arguin n'est pas à l'abri des exactions commises ces toutes dernières années par de nouveaux consommateurs de notre espace. On voit arriver sur les plages des groupes équipés d'enceintes, circulant à jet-ski au mépris des baigneurs, ou abandonnant des pyramides de bouteilles vides et de papiers gras. Le phénomène ne dérange pas que les oiseaux, et des mesures de police sont nécessaires tout autour du Bassin.

Quant aux films pornos, ils semblent relever du fantasme...

### Commission fréquentation

La demande d'un examen scientifique de la fréquentation du Bassin d'Arcachon par les bateaux a donné naissance à une émanation du PNM, la « Commission fréquentation » qui s'est déjà réunie trois fois. Parmi les actions étudiées, l'utilisation d'images aériennes et leur analyse par un outil identifiant les navires. Un système d'identification automatique des navires (AIS) permettrait de mesurer les flux dans la RNN.

Quoi qu'il en soit, le simple bon sens permet de constater que le nombre de places au port n'a pas augmenté sur le Bassin, et que le nombre de corps morts est en diminution. Bon nombre de ces 6000 corps morts sont asséchants, dont 1600 au Cap Ferret. Ce sont donc des bateaux (comme ceux des ports de toute la côte noroît) qui n'ont qu'une fenêtre de tir réduite pour circuler sur le Bassin. Quant aux mises à l'eau journalières, le nombre réduit de cales accessibles les rend anecdotiques.

Pour ce qui est des flux dans la RNN, l'observation permet de constater que leur pic correspond à certaines conditions de météo, de marée, et de calendrier, qui n'arrivent que cinq ou six fois dans l'année. L'effet « touche-touche » est évidemment dû à la concentration des mouillages dans de petites zones.



## Le plan d'eau

### Banc d'Arguin : le rouleau compresseur (suite)

Les chiffres de fréquentation disponibles récemment examinés montrent bien que celle-ci a diminué de moitié entre 2021 et 2022 ; quant aux infractions, dans le même créneau, elles diminuent avec la baisse du nombre de visiteurs, qu'il s'agisse d'intrusions dans les ZPI ou d'installation de mobilier (parasols). Cela n'empêche pas la SEPANSO de se plaindre des rassemblements - pas plus de cinq personnes, et tant pis pour les grandes familles !

N'oublions pas que tout passage de bateau dans le périmètre de la RNN, qui englobe toute la sortie du Bassin, est compris dans les chiffres proposés par la SEPANSO, chalutiers et bâtiments de servitude compris. Mais qui veut tuer son chien...

Des indiscretions révèlent par ailleurs que les plaisanciers sont aussi dans le collimateur d'autres acteurs, au Parc Marin notamment. C'est faire peu de cas des traditions nautiques et de l'industrie de la plaisance, avec son histoire, ses entreprises-phares comme Couach, Dubourdieu, Bonnin, ou



Raba, et ses quelque 1200 emplois.

On argue par ailleurs que la taille des bateaux neufs, comme la puissance de leurs moteurs, semble augmenter avec le temps. Certes, on se demande quelle est l'utilité d'une vedette qui permet à douze personnes de traverser le Bassin en trois minutes chrono, et de déjeuner à bord, autour d'une table. Mais rappelons que les possibilités d'accostage et de mouillage (Mimbeau, Cap Ferret, île aux Oiseaux, Arguin...) se réduisent comme peau de chagrin : on ne peut guère blâmer les plaisanciers de vouloir plus de confort à bord de leurs embarcations, puisqu'on ne peut plus en descendre.

### Et les oiseaux ?

Les derniers comptages ce printemps continuent à donner la vedette à diverses espèces de goélands : 538 couples, qui élèvent tendrement leurs propres poussins, et les nourrissent de ceux des autres. On se demande si un seul poussin d'une autre espèce s'envolera cette année....

## Autour du Pyla

### Locations courte durée et fêtes privées : l'exemple du Cap Ferret

Nombre d'adhérents nous ont fait part de leur désarroi face à un phénomène en augmentation au Pyla : la location de maisons pour une ou deux nuits dans le seul but d'y faire une fête - anniversaires, enterrements de vie de jeunes filles ou de garçons, et autres « événements ».

Ce sont de vastes groupes de jeunes ou moins jeunes gens qui s'installent un weekend, organisent une fête qui attire un nombre variable d'invités, et passent une ou deux soirées à ... faire du bruit : musique amplifiée à l'extérieur, cris, chants, chahut dans les piscines ... Et tant pis pour les voisins, qui ne trouvent pas toujours une écoute compatissante auprès de la police.

Il faut noter que quand celle-ci intervient, le calme obtenu ne dure souvent que quelques minutes...

Au Cap Ferret, l'opiniâtreté de tout un voisinage face à des

débordements répétés a cependant eu pour effet un jugement au tribunal de police condamnant la société propriétaire d'une villa à 1000 euros d'amende et à des dommages et intérêts à verser aux voisins, soit 12000 euros en tout. La cour d'appel devait ensuite confirmer et aggraver ces amendes. De quoi relativiser les profits de la location...

Trois voisins, partie civile, avaient apporté à charge procès-verbaux, constats d'huissiers, enregistrements et témoignages divers, y compris les interventions du maire de Lège Cap Ferret, Philippe de Gonnevillle. Infractions d'habitude, infraction au code de la santé publique, infraction au cahier des charges du lotissement, ont été retenues. La société propriétaire de la villa s'est néanmoins pourvue en cassation...



Sans aller jusqu'à des conflits aussi extrêmes, ne pourrait-on limiter les possibilités de nuisance ? Ou envisager de limiter ces locations de très courte durée ?



## Autour du Pyla

### Où en sont les campings du Pyla ?

Nous avons souvent évoqué dans nos colonnes la situation inhabituelle des cinq campings du Pyla, tous situés à proximité immédiate de la Grande Dune du Pilat, et inscrits dans son emprise foncière. Trois d'entre eux en effet (Pyla Camping, la Dune ou les Flots Bleus, Pyla Camping) se trouvent directement à l'Est de la dune, les deux autres (Petit Nice et Panorama) sont installés sur les hauteurs (autrefois) boisées au sud de la Grande Dune. Les trois premiers se trouvent ainsi placés directement sous les yeux des visiteurs du Grand Site, tandis que les deux derniers occupent un profil très visible depuis la mer.

Rappelons que la Dune du Pilat, déjà site classé au titre de la Loi de 1930, site inscrit, loi littoral, et Natura 2000 a pour objectif d'obtenir le label Grand Site de France. Depuis 2011, une Opération Grand Site s'est fixé cinq objectifs :

- Préserver l'intérêt patrimonial du Grand Site
- Concilier sa protection et l'accueil du public
- Renforcer sa dimension culturelle et scientifique
- Ancrer la dune dans son territoire
- Assurer la gestion pérenne du site

Ce programme est piloté par le Syndicat Mixte de la Dune, et comporte entre autres la recherche de la maîtrise foncière du site, d'où les opérations d'acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral dont nous vous avons déjà parlé, visant à « maintenir l'esprit naturel et sauvage » des lieux.

C'est ainsi que l'on en est venu à se pencher sur l'implantation des campings et la vue qu'ils offrent aux visiteurs de la dune, vue protégée par la loi du 2 mai 1930 qui a donné à la politique des sites sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiées aux articles R. 341-1 à 31. « En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. » <https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-sites>



Rendre l'aspect des campings compatible avec « l'esprit naturel et sauvage » : c'est le but discuté par le rapport Clément, daté de 2011 ([https://medias.vie-publique.fr/data\\_storage\\_s3/rapport/pdf/134000689.pdf](https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/134000689.pdf)). Fort instructif, ce rapport, tout en reconnaissant l'importance de ces établissements dans l'économie locale, constate l'altération du paysage causée par la multiplication des mobil-homes (plus de cent dans un cas) qui ont, lentement mais sûrement, remplacé les tentes d'antan.

La vue depuis la Dune est devenue par endroits celle sur un lotissement en dur. Le rapport propose d'en réduire le nombre, et fixe à chacun des trois campings situés sous la dune (Pyla Camping, Camping de la Dune, ou Flots Bleus, Camping de la Forêt) un nombre maximum de 35 mobil-homes ou HLL (habitats légers de loisir). Pour les deux campings au Sud de la Dune, un barème de 20% de constructions en dur par rapport au nombre d'emplacements doit être appliqué.

S'ensuit une période de conflit entre les campings Les Flots Bleus et Pyla Camping, qui refusèrent de renoncer aux lucratifs mobil-homes, et les autorités de l'État, qui fixèrent des objectifs échelonnés pour la réduction progressive du nombre des maisonnettes.

Ajoutons à cela la problématique de l'avancée inexorable de la Dune vers l'Est, qui grignote chaque année quelques mètres de linéaire : l'extension latérale le long de la route de Biscarrosse a ses limites, et il faut prévoir à l'horizon 20-30 ans de relocaliser tous ces établissements.

Les incendies de 2022 intervinrent là-dessus, causant la destruction à 90% des campings, avec l'évacuation brutale de tous les clients, événement qui a fortement marqué les esprits.

Dans l'émotion de ces destruction, des promesses consolatrices furent formulées au plus haut niveau : on va reconstruire ! Certes, tança-t-on, il faudra cette fois respecter la règle du jeu : « cela ne sera pas les mêmes campings qu'autrefois. On va bâtir des règles pour que ce qu'on reconstruise soit aux normes»...

## Autour du Pyla

### Où en sont les campings du Pyla ? (suite)

La marche à suivre normale pour cette reconstruction consiste à demander un Permis d'Aménager (PA), en application du code de l'urbanisme. Celui-ci ne peut être délivré qu'après avis de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et autorisation du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Les travaux ont commencé dès l'automne, et la CDNPS, réunie le 28 mars, a donné du bout des lèvres un avis favorable à la reconstruction à l'identique de trois des campings... à la condition de revenir immédiatement ou d'ici quelques années aux conditions fixées par le rapport Clément de 2012. Pour le Pyla Camping, il est spécifiquement demandé d'observer les directives du rapport Clément. Plusieurs réunions, et de longs débats, ont lieu, et la CNPS délivre son autorisation du bout des lèvres : cinq avis favorables, trois défavorables, trois abstentions...

Le ministère de la Transition Ecologique, souple et rapide quand il veut, aurait délivré les autorisations dès avril en moins de quatre mois...

Quant aux Flots Bleus, qui rouvrait bravement le 3 avril, avec 32 tentes-lodges (considérées comme des HLL), six mobil-homes, et d'autres à venir, son dossier « en régularisation » n'a été examiné par la CDNPS que le 25 mai, et les autorisations suivaient... Le propriétaire affirme : « La légalité de nos 79 mobil-homes (20% du nombre total d'emplacements) est fondée en droit ». Puisqu'il n'y a plus de canopée, affirme-t-il, tout a changé... Plus de distinction entre les trois campings situés sous la dune, en visibilité directe, et les deux autres. Et les tentes-lodges, climatisées, assises sur les terrasses en bois, « ce ne sont que des tentes »

Les permis d'aménager montrent donc une augmentation sensible du nombre de mobile homes et de HLL : 79 au Pyla Camping, sous réserve d'une diminution graduelle jusqu'en



2031. L'autorisation ministérielle ne porte pas trace de cette demande, et le propriétaire n'a aucune intention de l'appliquer.

Non seulement on ne respecte pas les dispositions du rapport Clément, mais on profite des incendies et de la bénédiction présidentielle pour accroître l'activité.

Le tout dans une indulgence générale, y compris de la Région et du programme européen Leader, qui viennent d'accorder une subvention conséquente aux trois campings, destinée à assurer leur « renaturation ». Pour l'heure, ce sont surtout des voies goudronnées et des maisonnettes qui caressent l'oeil du haut de la Dune.

Des voix s'étaient pourtant élevées, notamment celle de la députée Sophie Panonacle, appelant à prendre le temps de la réflexion sur l'avenir des campings et leur implantation. Toutes les installations en dur seront clairement visibles depuis la Dune - ce que l'on s'appliquait depuis plus de dix ans à éviter. Sans autre protection contre le soleil que d'hypothétiques et inesthétiques ombrières, elles requièrent toutes - même les tentes ! - des climatiseurs... alimentées, il est vrai, annonce-t-on, par des panneaux photovoltaïques à l'esthétique discutable.

Le vendredi 30 juin, on inaugurerait le parking entièrement ouvert et le nouvel espace d'accueil de la Grande Dune du Pilat. Les participants se félicitaient des nouveaux commerces, au cahier des charges « qualitatif et vertueux ». Pendant ce temps, à quelque centaines de mètres de là, d'après plusieurs témoignages recueillis par l'ADPPM, on enfouissait à la hâte dans le flanc de la Dune des tonnes de gravats provenant du nettoyage d'un des campings, gravats ensuite recouverts de sable - procédé délictueux, sur un Grand Site aux ambitions nationales...

Mais que valent esthétique et réglementation, quand il s'agit d'accueillir 6 000 clients, et de dégarnir leur portefeuille, pour un euro dépensé dans le camping, de trois, paraît-il, dépensés chez les commerçants de la commune...





## Brèves

Les Pylatais ont été nombreux à manifester leur reconnaissance envers les pompiers du Pyla, de La Teste, et de toute la France, lors de la collecte que nous avons organisée lors de notre AG 2022. L'amicale des Pompiers de La Teste de Buch nous a envoyé ce message de remerciements.



12 rue Augustin FRESNEL  
33260 LA TESTE DE BUCH  
05.57.52.29.29

à  
Association de défense et de promotion de Pyla Sur Mer  
BP80513 33164 LA TESTE CEDEX

Objet : Remerciements suite à don

Chère madame la Présidente Anne Lise VOLMER, chers membres de l'association :

Nous avons reçu un courrier de votre part qui nous a beaucoup touché.

En effet, cet été sera gravé dans nos mémoires par tous ces incendies violents et inédits dans notre région. Nos organismes et notre moral ont été mis à rude épreuve, mais sachez que votre message et votre don nous ont émus et donné du courage pour la suite.

Soyez assurée, Madame La Présidente, que ce présent de 10 000 € va nous apporter du réconfort dans notre vie de caserne et que l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels et volontaires vous remercient infiniment pour votre générosité.

Le bureau de l'Amicale  
Des Sapeurs Pompiers de la Teste de Buch

*Jean-Luc VILLENEUVE*

## Brèves

### L'entreprise Gaume a cent ans !

Originaire de l'Allier et couvreur-zingueur de formation, le jeune Louis Gaume a fait son Tour de France et s'est arrêté à Arcachon en 1912. Il s'y fait rapidement un nom, et monte après la Grande Guerre une entreprise générale de bâtiment. C'est lui qui construira les premières grandes villas sur les terrains du lotissement de Daniel Meller, Pyla sur Mer.

Il acquiert par la suite les terrains qui seront lotis à Pilat-Plage et à la Chapelle Forestière.

Mais l'entreprise est active tout autour du Bassin et au Cap Ferret : on lui doit aujourd'hui plus de 4000 constructions !

Cohérence architecturale, recul par rapport aux voies, générosité des espaces publics, respect de la végétation locale et du profil des dunes, continuité et uniformité des clôtures sont sa marque de fabrique.

Après lui, ses successeurs, son fils Jacques, avec ses propres fils Laurent et Bernard, poursuivront dans la continuité.

C'est le benjamin Louis qui tient à l'heure actuelle les rênes de l'entreprise.



Si Daniel Meller a imposé la vision d'une station conçue comme un ensemble à l'urbanisme aéré, Louis Gaume a apporté le respect absolu de la nature et du paysage : pas un pin ne doit être coupé sans nécessité, et les jardins s'organisent autour d'eux.

Les constructions, pour lesquelles il choisit de bonne heure le style basque, doivent se fondre dans la forêt, et aucun mur de clôture ne doit arrêter l'œil.

Ce sont ces principes que l'ADPPM continue à défendre aujourd'hui.



## Histoire et Traditions du Bassin d'Arcachon (HTBA)

Ce groupe fut créé en septembre 2003 par Noël Courtaigne, aujourd'hui décédé, et Aimé Nouailhas. Amical, culturel et détendu, il avait pour base des échanges sur Internet hébergés par *Yahoo* puis par *Facebook*. Les discussions furent très riches grâce à l'érudition des participants. Très rapidement, les membres, recrutés par le bouche-à-oreille, ressentirent le besoin de quitter Internet pour se rendre sur le terrain afin de découvrir les lieux historiques et de s'immerger au sein du patrimoine des communes autour du Bassin d'Arcachon. Ajoutons que souvent ces déambulations étaient complétées par de délicieux moments de convivialité.

24 communes font maintenant partie de la zone couverte par HTBA : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Le Barp, Belin-Béliet, Biganos, Biscarrosse, Gujan-Mestras, Hostens, Lacanau, Lanton, Lège-Cap-Ferret, Lugos, Marcheprime, Mios, Le Porge, Saint-Magne, Salles, Sanguinet, Saumos, Le Teich, Le Temple, La Teste-de-Buch.

Le site Internet [www.htba.fr](http://www.htba.fr) fonctionne depuis mars 2020. Il offre diverses ressources et permet de pérenniser une partie des échanges ayant lieu sur Internet.

Après 18 années de fonctionnement, il a été décidé, pour sécuriser et renforcer les activités, de créer l'association HTBA en novembre 2021.

Elle est présidée par Aimé Nouailhas et rassemble maintenant 600 adhérents. Les activités sont nombreuses et gratuites. Pour le fonctionnement de l'association la cotisation annuelle est modique : 10 € ou 15 € pour un couple.

[histradi@gmail.com](mailto:histradi@gmail.com) – 06 87 49 75 90





## Brèves

### Rallye du Pyla

Si vous aimez les belles voitures, vous aimerez le « Rallye Pyla Coffee », qui chaque premier dimanche du mois, de mai à septembre, permet aux passionnés de se retrouver place Daniel Meller, de 9h à 12h.

Les organisateurs, propriétaires du nom de domaine rallyedupyla, se présentent comme jeunes et passionnés « du beau, de l'innovant, du sensationnel ». Le Pyla n'est pas leur seul terrain de jeu : ils organisent des événements divers ailleurs dans la région, notamment en 2021 à l'hippodrome du Béquet.

Les Pylatais curieux ou intéressés viennent parfois découvrir ces décapotables, vieilles américaines, 4X4 à l'allure martiale, ancêtres verticaux et guidés, ou bolides modernes, dans «un cadre idyllique entre verdure et bord de plage », le leur, même si on ne les a pas



vraiment consultés sur cette mise à disposition. L'évènement, il est vrai, est bref, et à midi les stands, kakémonos, ballons et bolides plient bagage et disparaissent.

On ne peut, certes, se dispenser, pour admirer à leur vraie valeur les mécaniques proposées, de faire vrombir les moteurs, sur place ou lors de départ en trombe qui choisissent l'avenue du Sémaphore ou l'avenue de l'Ermitage pour des essais tonitruants sur vingt mètres. Lors de l'évènement du Béquet, on avait prié les organisateurs de respecter les oreilles sensibles des chevaux : les oreilles des Pylatais, en ces tranquilles dimanches matin, ne méritent, semble-t-il, pas les mêmes égards.

Et si les voitures ne vous intéressent pas, eh bien, vous éviterez tout simplement la zone

aux dates indiquées.

### M comme ?

À côté du restaurant Les Deux Chênes, cette villa reste obstinément fermée... Quel mystère renferme la villa Maumus ?

Dans les années 50 et 60, elle abritait une boulangerie, qui offrait tous les matins aux Pylatais matinaux des ficelles encore chaudes. Madame Maumus, la boulangère, était une dame mélancolique, aux yeux cernés, au sourire rare. On voyait rarement le boulanger son mari, mais leur fils, Gilles, tenait l'été, à l'emplacement actuel du restaurant, une baraque où il vendait des glaces et des gaufres, point de rassemblement des enfants du voisinage.

La boulangerie avait été créée en 1946, date de la construction de la maison, aux détails Art Déco, par Alfred Maumus, récemment démobilité.

Son épouse Rolande avait travaillé pendant la guerre et connu les cartes de

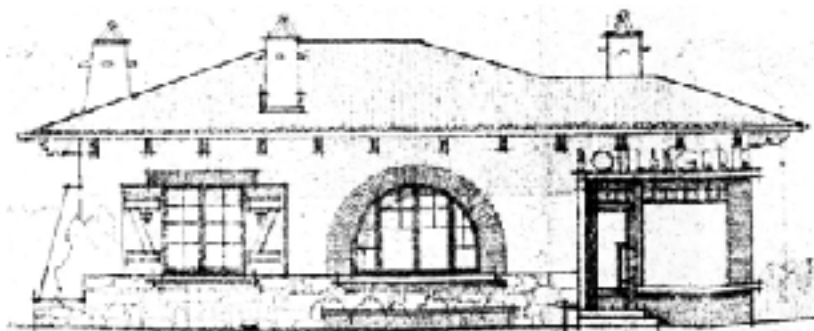
rationnement.

La boulangerie ferma sans avoir trouvé de repreneur.

Le fils des boulangers, Gilles Maumus, avait quitté le pays pour travailler notamment en Asie du Sud-Est, au service de l'économie française, ce qui lui valut la Légion d'honneur ; auteur d'une thèse en économie soutenue en 2015, il était aussi président de la Société des Membres de la Légion d'honneur. Créateur de son entreprise, il enseigna aux Arts et Métiers et à l'Université.

Il n'occupa cependant jamais la villa, dont les volets restèrent obstinément fermés.

Depuis son décès en 2015, la situation perdure : malgré l'emballement immobilier du quartier, la villa est toujours mystérieusement close ; sa peinture s'écaille, et de vieux éléments de boulangerie rouillent sur les côtés. Le ou les héritiers ne se sont jamais manifestés...



## Brèves

### LES PYL'ARTISTIQUES - EXPOSITIONS EN PLEIN AIR

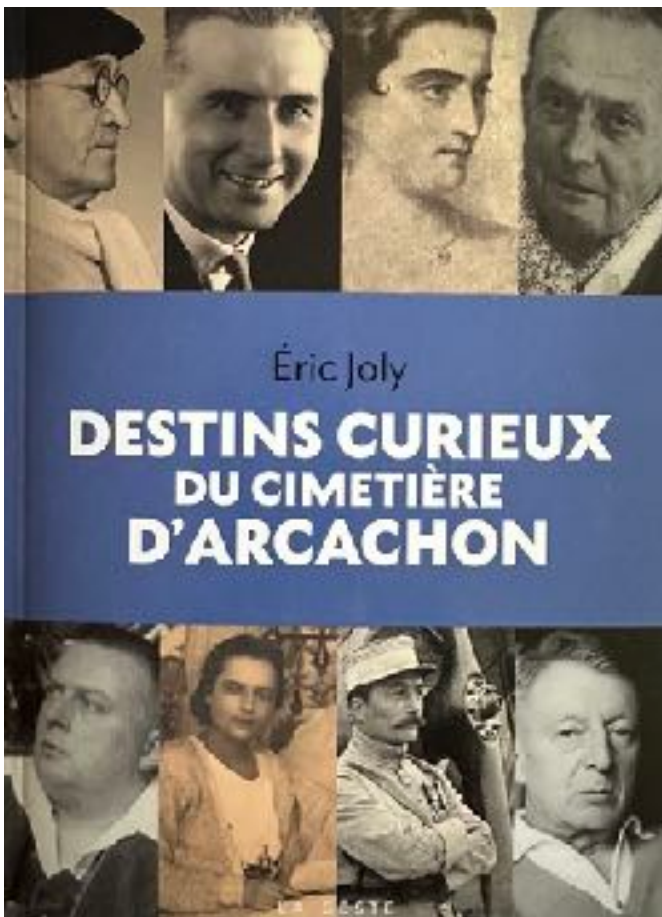
a partir du 2 juillet.

Tous les dimanches de l'été, de 10h00 à 19h, l'association "la promenade des arts" vous propose de découvrir plus d'une vingtaine d'artistes, peintres et sculpteurs, sur l'espace ombragé de la place du Sémaphore située derrière le club de voile du Pyla.

Face à la mer, venez rencontrer les artistes et partager leur passion.

Une nocturne sera organisée le dimanche 13 août, en partenariat avec l'Office du Tourisme et la Mairie de la Teste.

Nous vous attendons nombreux ....



### Destins curieux du cimetière d'Arcachon

Eric Joly, journaliste et écrivain, raconte dans ce livre les fabuleux destins de huit des pensionnaires du cimetière d'Arcachon.

On y retrouve l'architecte Roger Expert, qui dessina la villa Thétys ; Jean Lignon, descendant de Daniel Meller ; le guérisseur Robert Martin, dont la statue orne le parc de la Source des Abatilles ; ou encore la danseuse Pepita de Oliva, qui fut la maîtresse de l'aristocrate anglais Lionel Sackville-West. Celui-ci acheta pour elle à Arcachon, non loin du casino, une des plus anciennes villas du front de mer, rebaptisée Pepa, à l'allure de pagode chinoise. Laisse à l'abandon, la villa fut détruite dans les années 80 pour laisser place à un immeuble.

Le docteur Cuenot, dont la clinique fut le théâtre d'évènements para-normaux, le peintre Simon Segal et le général Pinsard complètent la liste.

### Happylla !

**Pour la première fois, une fête destinée aux Pylatais s'organise le dimanche 13 août, de 18 à 23 h. L'ADPPM sera présente, avec une animation destinée aux enfants. Bien d'autres surprises vous attendent : réalisation d'une fresque avec deux peintres locaux, jeux, concert donné par une famille locale, DJ, food-trucks...**

**Venez nombreux !**





## INFOS PRATIQUES

### Pour se déplacer

#### Sans ma voiture :

Un guide plein de bonnes idées pour éviter les bouchons et profiter de tous types de transport offerts sur le Bassin, des chemins de randonnée aux navettes maritimes en passant par les pistes cyclables :

<https://mobibarval.fr>

Une version papier est disponible à la Mairie Annexe.

#### Transport à la demande

Deux nouveaux systèmes de TAD (Transports à la demande) sont en place depuis 2022 sur le territoire de la COBAS.

L'un s'adresse aux **seniors** (plus de 75 ans) et aux **personnes à mobilité réduite**. Ces navettes, qu'il faudra réserver 2 heures à l'avance viendront vous chercher à votre domicile et vous amèneront au lieu voulu.

Les tarifs fixés par la mairie sont de 2 € pour les séniors, 1 € pour les PMR et 2.50 € en tarif de nuit. Le service est disponible du lundi au samedi (sauf dimanche et les jours fériés) de 8h à minuit, toute l'année.

L'autre TAD est un **service « d'arrêt à arrêt »**, qui s'adresse à tout le monde, disponible toute l'année. Il fonctionnera de 19h30 à 23h30 du lundi au dimanche, et jusqu'à 3h du matin le samedi soir et durant toute la période estivale (juillet-août). Il permettra aux jeunes et moins jeunes de profiter des lieux festifs sans avoir à utiliser leur voiture.

Avant la première réservation, une inscription est nécessaire auprès de la Boutik'Baïa ou par e-mail : [contact.busbaia@gmail.com](mailto:contact.busbaia@gmail.com) pour vérifier les conditions d'éligibilité.

#### Pour réserver :

Par téléphone : au 0 800 100 937 (appel gratuit) aux horaires d'ouverture de la Boutik'Baïa, du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi de 8h à 12h30

Ou en ligne : <https://baia.manett-ondemand.cityway.fr/ARCACHON/fr-FR/Account/DoLogin>

L'**application MyMobi**, disponible pour Android et IOS, permet de réserver votre trajet, de suivre en temps réel le véhicule en approche et d'être averti en cas de retard.

Sur l'App Store : <https://apps.apple.com/fr/app/mymobi/id1502077127>

Sur Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.cityway.optycall.passenger.fr&hl=fr&gl=US&showAllReviews=true>

#### Bus de mer:

Il permet de joindre le Moulleau et le petit port d'Arcachon en 45 mn environ, avec un arrêt à la jetée Thiers, entre le 30 juin et le 2 septembre, pour le prix d'un ticket Baïa (vendu à bord). Renseignements : [www.agglo-cobas.fr](http://www.agglo-cobas.fr) et [UBA](http://UBA)

#### Pistes cyclables

Les **220 km de pistes cyclables** autour du Bassin d'Arcachon ne cessent de s'améliorer. La mise en place de pompes le long des pistes et d'une signalétique spécifique s'accompagne de nouvelles possibilités offertes par l'**application smartphone Bassin d'Arcachon**, qui vous permet de composer des itinéraires à la carte, et vous propose différents circuits à vélo. <https://www.bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>

Toutes les infos : <https://www.agglo-cobas.fr/mobilites/pistes-cyclables/>

#### Infos mouillages

Dossier complet:

<https://www.latestedebuch.fr/demarches-services/nautisme/corps-morts/>

Contact: Emmanuel Bastien, Nicolas Guichard, : 06 33 51 30 31 / [corpsmorts@latestedebuch.fr](mailto:corpsmorts@latestedebuch.fr)

#### Navette corps morts

<https://www.caub-arc-bassin-arcachon.fr/medias/files/navette-corps-information-aux-usagers.pdf>

#### Sauvetage en mer

CROSS Etel : 02 97 55 35 35

Depuis un portable : 196

SNSM Cap Ferret : 06 60 0481 07

#### Bureau de poste du Pyla

L'agence postale se trouve maintenant dans le bâtiment de la mairie annexe. L'entrée est sur la droite. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 13h30 à 17 h.

#### Mairie annexe du Pyla

B.P. 30301 La Teste de Buch Cedex

Rond-point du Figuier - Tél : 05 56 54 53 83

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

#### Bibliothèque pour tous

La Bibliothèque pour tous accueille le public dans le bâtiment de l'ancienne Poste du Pyla

#### Police Municipale

2, rue de l'Yser

BP 50105

33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX

Tél. 05 56 54 46 41 - 0800 94 33 33 - 06 85 31 42 51

[policemunicipale@latestedebuch.fr](mailto:policemunicipale@latestedebuch.fr)

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Samedi de 08h00 à 12h30 et de 14h à 17h15

Site Internet : <https://www.latestedebuch.fr/viepratique/police-municipale-2/faq-police-municipale/>

#### Police Nationale

(en cas d'urgence composer le 17)



Service de jour

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00

17 avenue du Général de Gaulle  
33260 La Teste de Buch

► Tél : 05 40 12 14 40

Service de nuit

1, place de Verdun  
33120 Arcachon

► Tél : 05 57 72 29 30

### Collecte des déchets

La COBAS a mis en place une application qui vous dit tout sur la collecte des déchets : COBAS COLLECTE DECHETS, sur l'App Store ou Google Play.

### Et le silence?

Le bruit est un fléau. Travaux, bricolage et jardinage doivent être entrepris en pensant à la tranquillité des voisins.

Vous trouverez le texte de l'arrêté Tranquillité Publique de La Teste de Buch en cliquant sur ce lien : [https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017\\_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf](https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf)

En particulier, l'usage des tondeuses, rototils, taille-haies, souffleurs et tronçonneuses n'est autorisé qu'à certaines heures. L'ADPPM rappelle qu'en matière de jardinage l'usage des **engins électriques** doit être privilégié, y compris par les entreprises.

À quand une **subvention municipale** pour encourager nos jardiniers et paysagistes à s'équiper d'engins moins bruyants ?

**Suivez l'ADPPM sur les réseaux sociaux ! Pour rester informés en temps réel de l'actualité pylataise, connectez vous sur Facebook :**

<https://www.facebook.com/search/top?q=adppm>

**et sur Instagram :**

<https://www.instagram.com/adppm.asso/>



L'ADPPM remercie chaleureusement la famille Bernard, qui offre chaque année ses vins prestigieux à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale.

## Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

### Composition du bureau:

Présidente: Anne-Lise Volmer.  
Vice-présidents : Thierry Lataste,  
Hugues Legrix de la Salle  
Trésorier : Didier Masson  
Secrétariat: Christophe Wigniolle

**Directeur de la publication:** Anne-Lise Volmer

Courriel : [adppmpyla@gmail.com](mailto:adppmpyla@gmail.com)

Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à

ADPPM BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-2023>

### Conseil d'Administration:

Sandrine Anselme - Adrien Bonnet - Claude Brondes - Alexandra Cooren-Cohen - Pierre Gauthier - Samuel Guillon - Nicolas Gusdorf - Alain Herzhaft - Thierry Lataste - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Didier Masson - Antoine Mauss - Sylvie Rojon-Kern - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer - Christophe Wigniolle